

PARIS, le 30 août 2004 - n° 171/D130

## Formation URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

---

Réunion du 7 juin 2004

Compte rendu de l'examen des avant-projets  
de programmes statistiques 2005

|   |    |
|---|----|
| PROJET D'AVIS .....                     | 2  |
| LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS.....     | 3  |
| COMPTE RENDU DE LA REUNION.....         | 4  |
| LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES ..... | 32 |
| AVIS D'OPPORTUNITE .....                | 33 |

---

## PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Urbanisme, équipement, logement le 7 juin 2004

1. Afin de pouvoir répondre aux objectifs d'évaluation de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Conseil souhaite en particulier que l'appartenance à une **zone urbaine sensible (ZUS)** soit une variable retenue pour l'établissement des statistiques localisées sur le logement, que ce soit à partir de sources de nature administrative ou d'enquête. L'information doit pour cela être disponible dans la source elle-même, ou codée à partir de l'adresse connue précisément. L'ilotage nécessaire pourrait éventuellement être réalisé avec l'aide de l'Insee.

Par ailleurs, le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'articulation des différents maillages infra-communaux dans les sources statistiques sur le logement.

2. Le Conseil souligne tout l'intérêt qu'il porte à la prochaine enquête « logement » de l'Insee, comme instrument indispensable de **connaissance détaillée du logement et des conditions de vie**. Il note avec satisfaction que les orientations prises conduiront à mieux identifier les bénéficiaires des politiques du logement et à apporter des informations utiles aux problématiques de développement durable.

3. Le Conseil a bien noté la mise en place du nouveau formulaire de permis de construire pour la maison individuelle. Il demande que tous les efforts soient faits pour que la phase de transition où cohabiteront anciens et nouveaux formulaires soit la plus courte possible et que l'objectif d'assurer la **continuité du suivi statistique de la construction neuve** soit pris en compte par l'ensemble des intervenants, collectivités locales et ministère de l'équipement.

4. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour bâtir un **système d'information sur le parc locatif social** en partenariat avec les représentants des bailleurs, des locataires et des utilisateurs. Il considère cet objectif comme très important, compte tenu des besoins de connaissance renforcés par le projet de loi sur les responsabilités locales et la mise en place de la LOLF.

5. Le Conseil se félicite que des avancées substantielles aient été réalisées dans la préparation de l'**échéance 2007 de rénovation des nomenclatures**. Il souhaite vivement que, lors des négociations internationales, une segmentation pertinente des activités de construction puisse être retenue au niveau européen et international, pour l'analyse économique du secteur.

6. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à prendre, dès 2005, toute sa part des réflexions et expérimentations quant à l'évolution des **enquêtes structurelles auprès des entreprises de construction**, dans le cadre des grandes orientations retenues pour le moyen terme. Ces travaux sont conduits en concertation avec l'Insee et les autres services producteurs dans le cadre du système statistique d'entreprises (SSE). Il s'agit, entre autres, de progresser rapidement vers l'allégement du recueil de données comptables et l'enrichissement des informations par l'amélioration de la pertinence des volets spécifiques, notamment pour la prise en compte de la sous-traitance.

7. Le Conseil note avec satisfaction qu'une première étape est programmée pour la **rénovation méthodologique de l'indice du coût de la construction**, en adoptant une méthode spécifique pour la maison individuelle. Il souhaite que l'Insee et le Ministère de l'équipement dégagent les moyens permettant de la mener à bien.

---

## LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

ayant présenté un programme statistique à la formation Urbanisme, équipement, logement réunie le 7 juin 2004.

### Insee

- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
  - . Division logement
- Département de la conjoncture
  - . Division des enquêtes de conjoncture
- Département de l'industrie et de l'agriculture

### MINISTERE DELEGUE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBERALES ET A LA CONSOMMATION

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de service (DECAS)
  - . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

### MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER

- Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique
  - . Sous-direction de l'observation statistique de la construction
- Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGHUC)

---

COMpte RENDU DE LA REUNION DE LA  
FORMATION URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT  
- 7 juin 2004 -

---

Président : Mme Frédérique RASTOLL, Conseillère économique et sociale au titre du logement (CES)

Rapporteur : Michel BARGE, chargé de la sous-direction de l'observation statistique de la construction au Service économique et statistique (SES) du ministère de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

|   |    |
|---|----|
| I - Introduction (Mme Frédérique RASTOLL) .....   | 5  |
| II - Suivi des avis donnés sur le programme 2004, 1 <sup>e</sup> année d'exécution du moyen terme .....<br>(Michel BARGE)   | 6  |
| III - Les indicateurs de connaissance des zones urbaines sensibles (dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1 <sup>er</sup> août 2003) ..... | 13 |
| 1. Présentation (Philippe CHOFFEL).....   | 13 |
| 2. Le point de vue d'Aminata KONÉ, Confédération syndicale des familles .....   | 15 |
| 3. Débat  |    |
| IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005.....   | 21 |
| 1. Exposé synthétique (Michel BARGE)  |    |
| 2. Débat  |    |
| 3. Examen des projets d'enquête liés à des règlements statistiques pour avis d'opportunité :  |    |
| - Enquête thématique « les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction » (Bernard NANOT, Ifen) .....  | 22 |
| 4. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité .....   | 25 |
| - Enquête logement 2006 (Alain JACQUOT)   |    |
| - Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel » (Guy ENJALBERT)  |    |
| - Enquête sur la commercialisation des logements neufs (Catherine GILLES)   |    |
| - Enquête mensuelle sur l'activité en métropole du bâtiment (Patrick DUCHATEAU)   |    |
| - Enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics (Bernadette WARET)  |    |
| V - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)   |    |

*LISTE DES PARTICIPANTS*

|                 |                           |  |
|-----------------|---------------------------|--|
| M <sup>me</sup> | ARTIGUEBIEILLE Jacqueline | Comité du label  |
| M.              | BARGE Michel              | Min. de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer-SES |
| M.              | BÉGUIN Jean-Marc          | Insee  |
| M.              | BOULENGIER Bernard        | SFIC   |
| M.              | BOURHANE Abdallah         | Préfecture de Paris  |
| M.              | BOURQUIN Jean-Claude      | UFC Que choisir  |
| M.              | CALZADA Christian         | Min. de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer-SES |

|                 |                                |   |
|-----------------|--------------------------------|---|
| M.              | CASES Luis                     | Insee   |
| M <sup>me</sup> | CHAMBET-ROSSET Marie-Christine | Secrétariat du Cnis   |
| M.              | CHOFFEL Philippe               | Délégation interministérielle à la ville  |
| M.              | DAMAIS Jean-Philippe           | Professeur  |
| M.              | DEBRAND Thierry                | Union sociale pour l'habitat  |
| M.              | DUCHATEAU Patrick              | Fédération française du bâtiment  |
| M.              | ENJALBERT Guy                  | Min. de l'Equipeement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer-SES   |
| M.              | EURIAT Michel                  | Insee   |
| M.              | FILIPPI Benoît                 | Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne   |
| M.              | GARMIRIAN Bernard              | Professeur/Gérant   |
| M <sup>me</sup> | GILLES Catherine               | Min. de l'Equipeement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer-SES   |
| M.              | GILLI Frédéric                 | Min. Economie, finances et industrie-DP   |
| M.              | GOMEZ Eric                     | Union nationale des économistes de la construction et des coordonnateurs                              |
| M <sup>me</sup> | GRIMA Marie-Claire             | Min. de l'Equipeement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer-DGUHC |
| M.              | JACQUOT Alain                  | Insee   |
| M <sup>me</sup> | KONÉ Aminata                   | Confédération syndicale des familles  |
| M <sup>me</sup> | L'HOMOND-FERNANDEZ Sally       | Délégation interministérielle à la ville  |
| M.              | LE BLANC Francis               | Min. de l'Equipeement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer-SES   |
| M.              | LOMOMACO Jean-Christophe       | DECAS   |
| M <sup>me</sup> | MANGIN Juliette                | Institut Atlantique d'aménagement des territoires   |
| M <sup>me</sup> | MINODIER Christelle            | Insee   |
| M.              | NANOT Bernard                  | IFEN  |
| M <sup>me</sup> | OUVRÉ Brigitte                 | Secrétariat du Cnis   |
| M <sup>me</sup> | PLATEAU Claire                 | Min. de l'Equipeement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer-SES   |
| M <sup>me</sup> | PONSARD Valérie                | CAPEB   |
| M <sup>me</sup> | PRANDI Geneviève               | Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne   |
| M.              | PUIG Jean-Pierre               | Secrétaire général du Cnis  |
| M.              | RAOUL Emmanuel                 | Min. de l'Equipeement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer-SES   |
| M <sup>me</sup> | RASTOLL Frédérique             | Conseil économique et social  |
| M <sup>me</sup> | REIGNIER Elisabeth             | Insee   |
| M <sup>me</sup> | SAGLIETTI Carla                | Secrétaire générale adjointe du Cnis  |
| M.              | VAN LIERDE Christophe          | Fédération nationale des salariés de la construction  |
| M <sup>me</sup> | WARET Bernadette               | FNTF  |

*Absent excusé*

|    |                  |  |
|----|------------------|--|
| M. | GARRIGUE Olivier | Fédération des travaux publics d'Ile-de-France |
|----|------------------|--|

## I - Introduction

### Frédérique RASTOLL, Présidente

Bonjour. Hier, j'ai entendu dire : « C'est la septième fois qu'un joueur gagne en ayant concédé deux manches ». J'ai pensé que cela constituait une bonne préparation pour la réunion d'aujourd'hui sur la statistique mais aussi que si je n'avais pas suivi la finale de Roland Garros, je n'aurais rien compris à cette phrase ; en l'occurrence, j'ai regardé le match et l'affirmation m'a donc paru limpide. J'en conclus qu'il suffit que les uns se disent que pour les autres, la statistique est parfois obscure et que les autres doivent se dire que grâce aux uns, elle peut devenir limpide. C'est dans cet état d'esprit que je vous propose de présider cette réunion de la formation Urbanisme, équipement, logement.

Durant une dizaine d'années, j'ai fait partie d'une association de défense des habitants, la Confédération générale du logement, puis, au cabinet de Louis Besson, j'ai travaillé sur les rapports locatifs et le logement social. Depuis 1999, au Conseil économique et social, je me suis plutôt intéressée à la copropriété en difficulté et à la rénovation urbaine, mon mandat se terminant au mois de septembre prochain. Enfin, je travaille pour l'association Emmaüs, dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement des personnes sans logement, que l'on appelle souvent, par manque d'ambition, « sans-abri ».

J'appartiens donc plutôt au monde des utilisateurs et non des statisticiens. De nombreuses personnes présentes aujourd'hui me sont donc inconnues. Je vous propose de commencer par faire un tour de table. Nous passerons ensuite aux travaux du jour. J'ai constaté que la formation se réunissait une fois par an, dans la suite des travaux d'une Assemblée plénière, celle de décembre 2003, et pour la préparation de l'Assemblée suivante. Les travaux se divisent entre une partie statutaire et une partie portant sur un sujet particulier, aujourd'hui sur les indicateurs de connaissance des zones urbaines sensibles (ZUS). En effet, il nous a semblé important de faire le point au démarrage d'un programme de cinq ans pour la rénovation urbaine des ZUS et des quartiers en difficulté. Nous en débattons tous ensemble.

Enfin, je suis tout à fait ouverte à toute suggestion pour cette partie des travaux de la formation ; je vous invite donc à ne pas hésiter à me faire part de vos idées.

## **II - Suivi des avis donnés sur le programme 2004, 1<sup>e</sup> année d'exécution du moyen terme**

**Michel BARGE, SES**

### Avis sur le programme 2004

#### *Premier avis*

Le premier avis concernait l'indice de prix de l'entretien amélioration (IPEA). Le Conseil encourageait le Ministère de l'équipement à consolider le dispositif de suivi des prix de l'entretien amélioration du logement. Depuis la réunion du printemps 2003, nous sommes passés devant le Comité du label et l'enquête qui permet de construire l'indice a obtenu un caractère obligatoire, ce qui a permis d'améliorer les taux de réponse et d'engager la deuxième partie de la rénovation de cet indice, qui consiste à renouveler plus régulièrement les échantillons, de façon à ce que les entreprises restent moins longtemps dans le panel. De fait, l'amélioration des taux de réponse permet d'étaler la charge de collecte sur davantage d'entreprises.

Par ailleurs, nous garantissons une publication à moins de 90 jours de l'indice IPEA du trimestre concerné et nous prévoyons, d'ici à la fin de l'année, l'annonce d'une date officielle de sortie comme pour la plupart des grands indicateurs conjoncturels.

#### *Deuxième avis*

Le deuxième avis était relatif à l'enquête « Loyers et charges », réalisée par la division Logement de l'Insee. Il encourageait cette dernière à développer l'analyse des relations entre loyers et prix et à la rénovation de l'enquête. Depuis la réunion du printemps 2003, la collecte assistée par ordinateur se met en place, en milieu d'année à titre expérimental dans deux régions, avant que la généralisation ne devienne effective. Cette rénovation étant achevée, l'Insee met en chantier l'évolution du calcul de l'indice des loyers.

#### *Troisième avis*

Le troisième avis était relatif aux séries du parc de logement, que l'Insee établit, notamment pour les travaux de la Commission des comptes du logement. Des réflexions méthodologiques vont s'engager

mais la réalisation concrète est quelque peu retardée pour des raisons de charge et de moyens. Les travaux de fond seront plutôt effectués en 2005 et non en 2004.

#### *Quatrième avis*

Le Conseil encourageait les efforts du Ministère de l'équipement pour mettre plus largement à disposition des utilisateurs la base de données sur le suivi statistique de la construction neuve (base Sitadel). Un projet de mise sur Internet des données essentielles par commune est en cours de finalisation et de validation. Nous pouvons penser que le site sera accessible au deuxième semestre.

#### *Cinquième avis*

Le Conseil encourageait la démarche entreprise par le Ministère de l'équipement en relation avec la Fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) pour progresser dans la mise à disposition des résultats de l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) sur des zones géographiques plus pertinentes, dans lesquelles il existe réellement un marché du logement neuf. Nous envisageons un aménagement de la mise en œuvre de la règle du secret statistique ; en la matière, nous sommes parvenus à un accord avec la FNPC sur les règles de diffusion des données.

#### Avis sur le programme à moyen terme

##### *Premier avis*

Le premier avis concernait l'enrichissement et la consolidation du dispositif de suivi des prix dans le secteur de la construction. En la matière, deux chantiers doivent être ouverts.

Le premier est celui de la rénovation méthodologique de l'indice du coût de la construction. Compte tenu des moyens limités dans la conjoncture budgétaire actuelle, l'Insee et le ministère de l'équipement ont convenu de la mettre en œuvre de manière progressive. La première étape consiste à traiter de manière nouvelle le champ de la maison individuelle. Après la réalisation d'études détaillées en 2005, l'objectif est de publier en 2006 un indice du coût de la construction construit comme une moyenne de deux indices, l'un sur-le-champ de la maison individuelle et l'autre sur le logement en immeubles collectifs. Les travaux méthodologiques sont donc en cours, sachant que des moyens devront être disponibles en 2005 pour que cette réforme soit menée à bien.

Le second chantier est l'extension du champ des indices de prix au-delà du logement ; en effet, la demande est forte, notamment de la part des économistes de ce domaine et des fédérations de professionnels du secteur de la construction. Nous comptons le mettre en œuvre dans un premier temps sur l'entretien et l'amélioration des bâtiments non-résidentiels, après avoir progressé au niveau de l'ICC.

##### *Deuxième avis*

Cet avis rappelle que l'utilisation des sources fiscales permettrait l'allègement de la charge d'enquête pour toutes les entreprises. Nous ne l'avons pas mis en œuvre dès cette année, bien que nous soyons, pour la construction, en stratégie Petites entreprises. En effet, l'enquête actuelle n'est pas supportée par les entreprises de moins de 10 salariés, pour lesquelles nous récupérons déjà les données fiscales. L'objectif du moyen terme est de faire bénéficier de cet allègement également les grandes entreprises. Nous avons pour objectif de travailler sur cet aspect dès 2005, de façon à pouvoir avancer fortement sans plus attendre sur cet allègement.

##### *Troisième avis*

Le Conseil souhaitait qu'un meilleur suivi des dispositifs d'aide à l'investissement locatif soit assuré par le Ministère de l'équipement et la Direction générale des impôts (DGI). Il s'agit de pouvoir évaluer l'impact de dispositifs d'incitation à l'investissement locatif (Périssol, Besson, de Robien). Dans le cadre des travaux destinés à la Commission des comptes du logement, notamment la réunion de novembre, la DGI a présenté une étude menée sur un échantillon de déclarations d'imposition aux revenus fonciers, qui a apporté des premiers enseignements intéressants sur l'impact des dispositifs de soutien à l'investissement locatif. Nous souhaiterions qu'un dispositif pérenne se mette en place.

#### *Quatrième avis*

Le Conseil s'intéressait au suivi statistique de la construction neuve, par le biais du système Sitadel. En 2003, notre formation a eu deux préoccupations. La première a été le projet de loi dit sur les responsabilités locales, qui pouvait induire quelques difficultés pour le suivi statistique de la construction neuve. La deuxième préoccupation était la simplification du formulaire de permis de construire. Le Cnis avait émis un avis souhaitant que soit préservé un suivi statistique pertinent de la construction neuve.

Sur le premier point, dans le projet initial de la loi sur les responsabilités locales, un article conduisait à la suppression de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des permis de construire dans les communes. Cet article a été finalement retiré du projet de loi.

#### **Marie-Claire GRIMA, DGUHC**

La suppression de la mise à disposition gratuite aux services de l'Etat concernait les grandes communes de plus de 10 000 habitants. Actuellement, le projet, voté après la première lecture, ne comporte plus cette disposition ; il serait très étonnant que le gouvernement souhaite la réintroduire.

#### **Michel BARGE, SES**

Nous sommes donc rassurés sur cette évolution institutionnelle, mais nous pouvons penser que la tendance ira vers une reprise plus fréquente de l'instruction des permis de construire par les communes et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Nous devons donc faire face à une multiplication des points d'entrées dans la base de données.

La deuxième évolution a été la rénovation des formulaires de permis de construire. Le Ministère vient d'annoncer la sortie du nouveau formulaire pour la maison individuelle d'un particulier, sa mise en place étant immédiate, alors que le formulaire générique est encore en chantier. En la matière, notre inquiétude est que, durant une période transitoire, apparaisse une cohabitation des anciens et des nouveaux formulaires, alors que les outils statistiques et d'instruction n'auront pas encore été adaptés. Le suivi sera donc quelque peu dégradé pour la construction neuve ; le risque est même celui d'une rupture de série, ce qui serait très dommageable pour la pertinence des analyses.

#### *Cinquième avis*

Cet avis accordait une grande importance au projet de suivi localisé du marché du logement ancien. Je fais allusion au projet de construire un suivi statistique des mutations de logements anciens à partir de la base nationale de données patrimoniales de la DGI. Cette base est constituée de la collection exhaustive des actes notariés relatifs aux logements, aux terrains et aux locaux non résidentiels. Il s'agit d'un objectif important pour le moyen terme, qui a pris malheureusement une année de retard. En effet, si cette base de données est pratiquement constituée, sa première version n'est pas organisée en infocentre ; les exploitations statistiques ne seront donc possibles que dans un second temps. L'objectif est donc reporté à 2006 au lieu de 2005.



### *Sixième avis*

Le dernier avis était relatif au projet de construction d'un véritable système d'information sur le parc locatif social. Il s'agit d'un projet interne au Ministère de l'Équipement, la DGUHC et le SES étant concernés. Le projet vise à construire un véritable système d'information, de manière à simplifier le dispositif, alléger la charge pour les bailleurs qui répondent à nos enquêtes et rendre les choses plus cohérentes et complémentaires. Nous avons initialisé ce projet au début 2004, par la création d'un comité de pilotage et de suivi ; en 2005, il devrait progresser fortement.

### Avis général du Cnis sur le moyen terme

Je souhaite évoquer deux points importants : l'évolution des règlements européens et le chantier de la rénovation des nomenclatures à l'échéance 2007.

#### *L'évolution des règlements européens*

L'une des conséquences du règlement européen sur les déchets est le projet d'enquête sur les déchets de démolition qui vous sera présenté aujourd'hui pour avis d'opportunité.

Pour le règlement STS (Short-term Statistics), les évolutions en cours touchent de manière marginale le secteur de la construction. Décidées dès 2003 et adoptées définitivement par le Conseil et le Parlement européens en 2004, elles concernent l'introduction d'indices de prix de la production dans le secteur de la construction. Comme l'indice du coût de la construction est un indice de prix, nous avons les moyens d'apporter un premier élément de réponse. L'IPEA est également disponible, sachant que l'entretien rénovation représente une bonne moitié du total de la construction.

Pour le règlement statistique structurel, des aménagements sont en cours, qui ne devraient pas toucher le secteur de la construction de manière importante. Des compléments sont apportés dans l'annexe 4, notamment concernant la répartition du chiffre d'affaires par branche ; nous sommes déjà en mesure de satisfaire à cette exigence.

Le règlement concernant les statistiques sur la société de l'information fera l'objet d'enquêtes pilotes. Je crois que l'enquête associée à l'EAE que nous avons faite sur l'utilisation des TIC permettra de tirer un bilan pour le secteur de la construction.

#### *La rénovation des nomenclatures*

En la matière, le Cnis avait souhaité que la concertation soit poursuivie et renforcée avec les fédérations professionnelles. Depuis l'année dernière, la Commission nationale des nomenclatures d'activité et des produits s'est réunie le 6 février dernier et a mis en place un dispositif de concertation, par secteur, avec les fédérations professionnelles, afin de préparer l'échéance 2007.

Pour le secteur de la construction, nous avons tenu une réunion le 9 avril dernier avec les fédérations, qui a permis d'aboutir à la proposition reprise par l'Insee, qui négocie au plan international (européen et onusien) et qui peut défendre le point de vue des fédérations professionnelles du secteur de la construction. Les premières discussions qui ont eu lieu, par exemple au sein d'une task force d'Eurostat, montrent que la position française est plutôt bien accueillie, notamment quant à l'utilisation du critère de valeur ajoutée pour le classement des unités selon leur activité principale. Cette position semble faire l'unanimité au plan européen, y compris pour les activités intégrées. S'agissant de la frontière entre la construction et l'industrie, le débat rejoint celui qui porte sur la valeur ajoutée et concerne la pose d'éléments auto-produits sur les chantiers.

Toujours à échéance 2007, l'autre point important est le classement des promoteurs dans le secteur de la construction et non plus dans les services, aussi bien au plan français qu'europpéen, comme c'était déjà le cas au sein de l'ONU. Il semblerait qu'à l'exception de l'Espagne, un consensus se dégage au plan européen pour effectuer ce reclassement.

Le dernier point concerne la structuration interne du secteur de la construction. Nous avons fait des propositions qui ont été plutôt bien accueillies par les autres pays européens. Pour autant, le rapprochement avec les positions nord-américaines est loin d'être acquis. A l'automne, une position

commune doit être arrêtée au niveau européen, en septembre ou octobre, avant les discussions au niveau de l'ONU en novembre.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Il me semble que ce que tu as dit concernant les enquêtes pilotes relatives aux TIC n'est pas tout à fait exact. Il est vrai que les enquêtes qui seront réalisées en 2005 sur 2004 seront des enquêtes pilotes. En revanche, des enquêtes réalisées à partir de 2006 sur 2005 seront tout à fait obligatoires. A ce stade, le règlement a été approuvé à l'unanimité par les responsables des INS ; même s'il doit encore faire l'objet d'une codécision du Parlement et du Conseil, les chances sont minces qu'il soit rejeté.

**Michel BARGE, SES**

Pour cette première phase consistant à faire des enquêtes pilotes, nous pourrions tirer des enseignements d'une enquête TIC que nous avons réalisée dans le domaine de la construction. Elle peut nous apporter des enseignements pour définir la périodicité et le contenu des enquêtes futures qui seront pérennisées.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Le règlement que nous évoquons est un règlement cadre. En revanche, le contenu des enquêtes qui seront effectuées reste à débattre ; il sera défini dans le cadre des règlements de la Commission, qui seront mis au point dans les six prochains mois. Or si tous les pays étaient à peu près d'accord concernant le règlement cadre, ils ne le sont plus sur le détail.

**Jean-Pierre PUIG, Cnis**

Dans le cadre de nos travaux, nous devons en particulier examiner les enquêtes pour avis d'opportunité. Les choses sont quelque peu différentes si une enquête est effectuée en application d'un règlement européen, ce dernier lui conférant son opportunité. C'est la raison pour laquelle les points 3 et 4 de la partie IV de l'ordre du jour sont distincts. Pour les enquêtes effectuées conformément aux règlements européens, nous informons la formation mais nous ne discutons pas de leur opportunité. En revanche, nous devons remonter dans la préparation de ce règlement qui demande cette enquête. C'est pourquoi l'une des demandes du Conseil est que chacune des formations soit informée de l'état d'avancement et de préparation des règlements européens, avant qu'ils ne soient complètement finalisés. Même si nous perdons des marges de manœuvre lors de l'examen pour avis d'opportunité vis-à-vis des règlements européens, le Cnis peut intervenir en amont, au moment de la discussion sur les règlements eux-mêmes.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Tu as tout à fait raison ; pour autant, les règlements n'indiquent jamais qu'une enquête doit être effectuée mais simplement que telle information doit être fournie. Nous disposons donc encore d'une marge de manœuvre concernant la façon d'appliquer les règlements. Par exemple, pour les déchets, un certain nombre d'informations peuvent être fournies soit en interrogeant les entreprises soit en appliquant certaines méthodes de calcul, le tout sans effectuer d'enquête *ad hoc*.

**Jean-Claude BOURQUIN, UFC-Que choisir**

Au sein du COSLA (Conseil d'orientation et de simplification du langage administratif), nous avons pu constater que la nouvelle version du permis de construire était quasiment prête. En la matière, l'important est de simplifier le formulaire pour qu'il soit le plus lisible possible par l'utilisateur. En revanche, lors de nos réunions de travail, nous ne connaissons pas les contraintes des statisticiens, ce qui peut nous conduire à vous mettre dans une situation de cohabitation difficile ou de perte d'information.

**Michel BARGE, SES**

Notre souci a été d'essayer de maintenir le contenu en information de façon à pouvoir poursuivre les statistiques de manière pertinente. Concernant le formulaire de permis de construire pour la maison individuelle, nous avons travaillé avec la DUSA au sein d'un groupe auquel participaient les services porteurs de l'objectif de simplification. De fait, le projet présenté au COSLA préserve le contenu en information du formulaire initial. Les statisticiens ont donc été associés, même si cela s'est fait avec un peu de retard. Sur le formulaire général des discussions doivent encore avoir lieu mais nous pensons parvenir à un consensus, qui permette de simplifier le document tout en en préservant le contenu.

Le deuxième point porte sur les modalités de mise en œuvre du nouveau dispositif. Comment et dans quel délai allons-nous passer des anciens aux nouveaux formulaires ? Notre souci est que la période de cohabitation soit la plus courte possible car nos outils de suivi et d'intégration dans les bases de données ne permettent pas de jongler entre plusieurs formes.

**Emmanuel RAOUL, SES**

Nous devons aussi tenir compte de toutes les sociétés qui fournissent des logiciels aux services instructeurs et qui ont besoin d'avoir des délais pour adapter leurs produits au nouveau formulaire. Nous ne savons pas si cela sera le cas pour le formulaire relatif à la maison individuelle. Nous cherchons à rattraper le temps perdu et à faire en sorte que, pour le formulaire général, les choses se déroulent en meilleur ordre.

**Frédérique RASTOLL, Présidente**

Dans l'avis général qui porte sur les thèmes transversaux, il est question de la création d'un Observatoire des territoires. Pouvez-vous nous en dire un mot ?

Toujours au sein de l'avis général, sur les statistiques sociales, l'avis 8 dit que le Conseil souhaite l'amélioration du système d'observation de la population immigrée ou d'origine étrangère, faisant notamment référence aux conditions de vie. Par ailleurs l'avis 10 souhaite une meilleure connaissance des catégories de populations les plus concernées par les phénomènes d'inégalité et de discrimination et demande une information sur les droits sociaux des populations en difficulté. Ces deux thèmes intéressent notre formation mais aussi une autre. Dans quelle mesure pouvons-nous fonctionner avec une autre formation sur de tels sujets ?

**Carla SAGLIETTI, Cnis**

Il est vrai que certains thèmes sont transversaux, soit aux formations qui traitent de statistiques sociales, soit aux formations qui traitent de statistiques d'entreprises, soit aux deux. C'est la raison pour laquelle, à l'occasion du moyen terme, nous avons créé deux inter-formations, qui se réuniront à l'automne, le 30 septembre au matin pour les statistiques sociales et le 8 octobre au matin pour les statistiques d'entreprises. Tous les Présidents et rapporteurs seront sollicités dans les prochains jours, afin qu'ils suggèrent les thèmes qu'ils souhaitent voir aborder.

**Frédérique RASTOLL, Présidente**

Qui est invité à ces réunions inter-formations ?

**Carla SAGLIETTI, Cnis**

Les inter-formations sont ouvertes très largement et ont une géométrie variable, en fonction des thèmes traités. Nous réalisons la publicité la plus large possible : toute l'information est disponible sur le site, nous envoyons des avis de réunion à toutes les formations concernées et nous préparons les ordres du jour avec les rapporteurs et les Présidents.

**Frédérique RASTOLL, Présidente**

Disposez-vous d'informations sur l'Observatoire des territoires ?

**Marie-Claire GRIMA, DGUHC**

Le terme « Observatoire des territoires » est une très belle appellation qui recouvre toutefois une réalité plus prosaïque mais néanmoins très utile, qui consiste à mettre sur une même base de données à disposition de tous les périmètres d'intercommunalité qui ont paru les plus pertinents. Nous avons bon espoir qu'un site Internet ([territoires.gouv.fr](http://territoires.gouv.fr)) soit enfin mis en ligne rassemblant les renseignements sur l'intercommunalité à fiscalité propre : PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou carte communale, périmètres de pays, contrats d'agglomération, contrats de ville.

### **III - Les indicateurs de connaissance des zones urbaines sensibles (dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003)**

**Frédérique RASTOLL, Présidente**

Un programme de cinq ans pour la rénovation des ZUS a été lancé ; il est donc intéressant de faire le point sur les connaissances dont nous disposons à ce stade, sur les capacités de production des indicateurs qui ont été désignés dans la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 et de confronter l'ensemble aux besoins en termes de connaissance.

#### **1. Présentation**

**Philippe CHOFFEL, DIV**

Ces besoins de connaissance en matière statistique ont été tout à fait réactualisés par la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

La loi d'orientation et de programmation comporte cinq volets :

- réduction des inégalités sociales et de développement que connaissent certains territoires urbains, notamment les quartiers en difficulté et plus particulièrement les ZUS ;
- rénovation urbaine, qui constitue le cœur de ce programme de réduction des inégalités, avec une partie programmatique et une partie relative à la mise en place des instruments pour la gestion de ce programme : l'Agence nationale pour la rénovation urbaine est l'établissement public créé par cette loi ;
- développement économique et de l'emploi des quartiers en difficulté grâce à des exonérations sociales et fiscales pour les entreprises qui s'installent sur place (41 nouvelles zones franches urbaines ont été désignées en plus des 44 déjà existantes) ;
- procédure de rétablissement personnel, qui permet à des personnes qui ont connu des accidents de la vie de voir leurs dettes épongées et de redémarrer ;
- dispositions diverses, à caractère financier, sur la gouvernance du logement social.

Je vais plus particulièrement évoquer le volet relatif à la réduction des inégalités, qui prend la forme d'un programme d'actions avec des objectifs décrits dans l'annexe de la loi et accompagnés d'indicateurs qui portent sur la période 2004/2008.

Ce volet crée un Observatoire national des ZUS, ayant des missions d'observation des inégalités spatiales entre ces quartiers et le reste des villes, d'observation des politiques et des moyens mis en œuvre. La loi évoque aussi l'évaluation des effets de ces politiques, au regard des indicateurs cités dans l'annexe de la loi.

Cette dernière crée également de nouvelles obligations en matière de mise au débat public des politiques conduites et des résultats obtenus dans ces territoires : il y aura publication d'un rapport annuel par le gouvernement au Parlement sur l'évolution des inégalités entre les ZUS et le reste du territoire et sur les actions mises en œuvre. Au plan local, obligation est faite aussi à toutes les collectivités territoriales possédant des ZUS de mettre au débat un compte rendu des actions et des observations relatives aux politiques conduites. Ces deux derniers items vont provoquer des demandes croissantes d'informations et de sollicitation vis-à-vis du système statistique, dans une perspective agrégée mais aussi à un niveau plus local, le défi étant de fournir des informations sur chacun des 750 quartiers concernés dans les métropoles et dans les DOM.

Je rappelle que les ZUS sont des territoires infracommunaux, ce qui pose un vrai problème pour la statistique. Elles sont parfois intercommunales mais restent toujours un assemblage de plusieurs quartiers ou de portions de communes.

Le programme d'action pour les ZUS est décliné en six thématiques :

- emploi et développement économique : création d'emplois et résorption du chômage ;
- habitat et environnement urbain : programme de rénovation urbaine ;
- santé : développement d'actions de prévention et d'accès aux soins par le biais de programmes d'implantation de services accessibles ;
- réussite scolaire : programme de lutte contre l'abandon précoce de l'école, notamment par les démarches de « veille éducative » ;
- sécurité et tranquillité publiques : résorption de la délinquance, réduction du sentiment d'insécurité ;
- mobilisation des services publics : renforcement des services qui doivent être plus accessibles aux populations des quartiers.

Je vais me concentrer sur les objectifs assignés par le programme portant sur l'habitat et l'environnement urbain pour la période 2004/2008.

Il s'agit :

- d'offrir 200 000 nouveaux logements locatifs sociaux par remises sur le marché de locaux non-utilisés pour l'habitat ou construction de nouveaux logements, soit dans les ZUS, soit dans les agglomérations qui contiennent une ZUS ;
- de réhabiliter 200 000 logements locatifs sociaux dans les ZUS ou dans des quartiers présentant des caractéristiques similaires ;
- de démolir 200 000 logements locatifs sociaux jugés non récupérables ;
- de résidentialiser 200 000 logements locatifs sociaux, c'est-à-dire aménager les entrées et les abords des immeubles ;
- de diversifier l'offre de l'habitat dans les ZUS, par l'encouragement à la construction de logements locatifs intermédiaires et à l'accession à la propriété ;
- d'améliorer la gestion, l'objectif portant sur les conventions de gestion urbaine de proximité : accords entre les bailleurs, les collectivités locales et l'Etat sur la gestion et l'environnement des bâtiments ;
- de soutenir les copropriétés en situation de fragilité financière.

Ces objectifs sont accompagnés d'indicateurs, que l'Observatoire a pour objectif de réunir au plan national, tout en aidant les niveaux locaux à disposer des mêmes outils.

Un premier groupe d'indicateurs porte sur le suivi du programme de rénovation urbaine (nombre de logements construits, démolis...) ; en la matière, les sources seront principalement l'Agence nationale de rénovation urbaine et la DIV.

La loi prévoit également d'autres indicateurs dont l'esprit est de mesurer l'impact du programme en termes d'attractivité des quartiers : suivi annuel du nombre de logements vacants, taux de rotation et mobilité des ménages dans les ZUS.

Un dernier groupe d'indicateurs illustre la question de l'inégale répartition spatiale des différents parcs de logements : nombre de logements sociaux construits dans les communes ayant moins de 20 % de logements sociaux, nombre d'habitations principales occupées par leurs propriétaires et logements acquis ou construits en vue de l'accession à la propriété dans les ZUS.

En plus de ces indicateurs que la loi cite explicitement, elle fait aussi obligation, pour la conduite des évaluations, d'une compréhension plus précise des processus en œuvre dans ces quartiers. Pour cela, des indicateurs complémentaires devront être construits : impact de ces programmes sur les populations, sur la mixité urbaine, sur les concentrations spatiales de populations à faibles revenus. Sur ce dernier point, pour le suivi du taux de bénéficiaires de minima sociaux ou la localisation spatiale fine des aides au logement, des indications existent, qui sont souvent partielles, une mise à disposition plus systématique de ces informations reste donc un objectif à atteindre..

Il est aussi nécessaire de disposer d'une vision plus précise des parcours résidentiels des habitants ; les recensements fournissent des éléments sur ce point mais ils ne reflètent pas les mouvements infracommunaux. Or, dans le cadre du programme de rénovation urbaine, se pose la question du relogement des populations qui vont être touchées par les démolitions.

Enfin, le dernier thème porte sur les conditions de vie des habitants, dont l'observation peut se faire à travers l'étude des loyers et des charges, des taux d'effort consentis par les ménages concernés. Il est également nécessaire de déterminer la dynamique générale de ces quartiers, ainsi que la perception des habitants, par le biais d'enquêtes sur les conditions de vie menées par l'Insee et auxquelles la DIV participe.

Pour sa première année de fonctionnement, l'Observatoire a utilisé toutes les informations actuellement disponibles (recensement, enquête logement, etc.), lui permettant d'effectuer une comparaison entre les ZUS et les Unités urbaines. Toutefois, il lui faut aussi disposer d'une perception plus fine. Nous souhaitons donc que les indicateurs principaux puissent être rapidement disponibles à un niveau local et que, grâce aux progrès des systèmes d'information, nous puissions aborder des thèmes plus généraux de perception de la réalité de ces quartiers.

**Frédérique RASTOLL, Présidente**

La loi date du 1<sup>er</sup> août 2003. Quand le premier rapport annuel doit-il être rendu ?

**Philippe CHOFFEL, DIV**

La loi prévoit que le premier rapport au Parlement doit être rendu en octobre 2004. Un premier état des lieux va être présenté ; sachant que nous ne disposerons pas de tous les indicateurs. Plus précisément, l'Observatoire doit rendre un rapport au ministre en charge de la ville et le gouvernement doit rendre un rapport au Parlement.

**Frédérique RASTOLL, Présidente**

Je vous propose d'entendre les réactions d'Aminata Koné, de façon à ce que nous réagissions ensuite au plan global.

## **2. Le point de vue d'Aminata Koné, Confédération syndicale des familles**

**Aminata KONE, Confédération syndicale des familles**

Les indicateurs que vous avez présentés ne correspondent pas tous à ceux qui étaient explicitement prévus par la circulaire. Comment avez-vous élaboré votre approche ?

**Philippe CHOFFEL, DIV**

Les indicateurs cités dans la loi déterminent largement la démarche de l'Observatoire. Ils portent sur l'avancement du programme de rénovation urbaine mais aussi sur le chômage, la santé, l'éducation, ainsi que, l'insécurité, etc. De plus, la perspective de rendre possibles les évaluations elles aussi prévues par la loi suggère la mobilisation d'informations complémentaires pour enrichir l'analyse des évolutions qui affectent ces quartiers.

**Aminata KONE, Confédération syndicale des familles**

Longtemps, il nous a paru absurde qu'assez souvent, les indicateurs soient plutôt économiques et permettent simplement de savoir si les professionnels s'installaient dans un quartier donné ou si les entreprises s'y maintenaient. En revanche, le volet social n'apparaissait pas. Les entreprises embauchaient-elles les habitants des quartiers ? Pourquoi ces derniers restaient-ils attachés à leur quartier ? Quels étaient les atouts d'un quartier pour évoluer favorablement ? Pourquoi les familles refusaient-elles les logements qui leur étaient attribués dans certains quartiers ? Nous n'avions aucun moyen de répondre à ces questions.

Aujourd'hui, les indicateurs doivent coupler les données relatives au bâtiment, à la re-disposition des différentes occupations de l'espace mais aussi à la vie sociale. Les habitants d'un centre ville peuvent ils venir dans un quartier ? Pour y chercher quoi ? Quelle est l'utilité sociale d'un quartier par rapport à un autre ? Pourquoi les habitants d'une ZUS vont-ils, ou pas, au centre ville ? Ces déplacements sont

peu fréquents ; les allers et retours ne se font pas naturellement entre le centre ville et la périphérie. Il est important que nous puissions répondre à ces questions pour travailler sur la dynamique sociale, permettant aux populations de s'intégrer dans la définition des projets.

A leur lancement, quelques aspects seulement des projets sont posés au démarrage avec les habitants mais pas le projet global. En cas de réhabilitation, les personnes concernées sont associées en bout de course ; au moment de l'évaluation, la matière perdue est très importante. Dans les projets de renouvellement urbain, qu'est-ce qui fait qu'un politique décide d'ouvrir la concertation ? Quels sont les outils à sa disposition pour mener cette concertation et effectuer les diagnostics avec la population ? Je pense que ces réponses manquent. Pourtant, dans la circulaire, il est indiqué que le projet de diagnostic doit être partagé également avec les habitants. Nous pensons pour notre part qu'ils sont au centre du dispositif. Quel indicateur pouvons-nous utiliser pour que les politiques et les autres acteurs pensent à intégrer immédiatement les habitants ?

Les conditions de vie sont essentielles pour les habitants. Il ne s'agit donc pas d'indicateurs complémentaires ; ils sont au contraire fondamentaux. En effet, cette mesure va permettre de déterminer réellement l'intérêt que les gens ont pour leur cadre de vie. Parallèlement, la mesure du taux d'effort est aussi très importante. En effet, le travail de renouvellement urbain se fait dans des zones habitées ; il faut donc que les conditions du maintien ou de retour dans les quartiers fassent l'objet d'indicateurs.

### **3. Débat**

#### **Frédérique RASTOLL, Présidente**

Un complément d'échantillon dans les ZUS est prévu pour l'enquête logement future. Savons-nous déjà quel type de précision est attendu ?

#### **Alain JACQUOT, Insee**

L'objectif est de doubler au moins la taille de l'échantillon en ZUS. Lors de l'enquête logement 2002, nous avons tiré 3 000 fiches adresses en ZUS et 2 000 questionnaires avaient été remplis. Nous souhaitons atteindre 4 000 à 5 000, afin de permettre des croisements plus fins et notamment de connaître les dépenses en logement des populations des ZUS.

#### **Aminata KONE, Confédération syndicale des familles**

Les indicateurs prévus portent plutôt sur la mixité sociale. En effet, la mixité urbaine ne peut pas se limiter à ces aspects. Elle doit renvoyer aux statuts d'occupations divers et à l'existence ou non de services dans les quartiers, y compris les équipements commerciaux ou sportifs.

#### **Frédérique RASTOLL, Présidente**

Monsieur Choffel, vous avez indiqué : « des demandes sont présentées en plus à la communauté statistique ». Comment cette dernière peut-elle y répondre ?

#### **Philippe CHOFFEL, DIV**

Cela fait longtemps que la DIV adresse des demandes à l'appareil statistique. Dans le cadre de cette loi, il est nécessaire de construire progressivement des indicateurs sur les différents thèmes qui intéressent la politique de la ville. Nous avons commencé par travailler sur le chômage, puis sur les entreprises. Depuis que la loi a été promulguée, nous rencontrons nos collègues des différents services statistiques puisque la DIV n'est pas elle-même productrice d'enquêtes statistiques. De fait, nous avons établi des contacts avec le SES, la DGUHC, la CNAF, ... afin d'évoquer nos besoins de connaissance des ZUS, sachant que les appareils statistiques appréhendent jusqu'à présent assez mal cet échelon géographique.



**Michel BARGE, SES**

Il existe deux familles d'outils statistiques. La première regroupe les outils généralistes, comme l'enquête nationale Logement, qui s'intéresse à tous les ménages, quel que soit leur lieu de résidence ; en la matière, l'objectif est de renforcer les échantillons. De même, le recensement de population a été évoqué. Par ailleurs, il existe la source Filocom, qui a pour origine les données fiscales (imposition sur les revenus et taxe d'habitation).

La seconde famille est constituée par des outils spécifiques au parc locatif social. Ils sont mis en œuvre par le Ministère de l'équipement. Ils permettent une description fine de ce parc.

**Alain JACQUOT, Insee**

Un certain nombre d'enquêtes récurrentes sont menées : les enquêtes permanentes sur les conditions de vie, la nouvelle enquête statistique sur les revenus et conditions de vie des ménages qui se substitue au panel européen. Toutefois, les échantillons sont de taille limitée. *A priori*, nous pouvons espérer obtenir quelques résultats sur les ZUS, sous réserve d'expertise plus approfondie.

Par ailleurs, nous disposons également de codes ZUS dans les fichiers du recensement, avec un certain retard toutefois, le travail de codage à effectuer étant important. Nous ne pouvons donc pas espérer disposer de résultats sur les ZUS aussi rapidement que ce que nous pouvons obtenir aux plans régional ou national.

**Catherine GILLES, SES**

Au SES, nous disposons de l'enquête sur le parc locatif social (EPLS), qui fournit certaines informations sur la construction, la réhabilitation, la démolition, la vacance, la mobilité, les loyers... D'autres enquêtes de la DGUHC apportent également des informations. En revanche, notre problème est que l'EPLS est effectuée auprès des bailleurs, ce qui pose la question de l'identification des adresses ; en effet, l'unité statistique correspond à un programme et à un financement qui ne coïncide pas avec l'identification des ZUS, ces dernières ne faisant pas partie des données qui sont bien renseignées dans le cadre de l'enquête. Un travail en commun avec l'Insee et la DIV est en cours pour faire de l'ilotage et repérer les adresses et les ZUS.

De plus, nous avons un projet d'enquête globale sur le logement social avec la DGUHC, afin de rapprocher les informations disponibles dans ce domaine (parc, occupation, supplément de loyer). L'objectif est de se mettre d'accord sur des concepts communs et sur des briques de base qui permettraient plus facilement de faire des agrégations et d'identifier les ZUS. Un comité de pilotage s'est réuni au printemps et notre espoir est que, les bailleurs étant moins sollicités, les réponses soient de meilleure qualité et que nous puissions aller plus loin au niveau de l'identification des adresses et des ZUS.

**Marie-Claire GRIMA, DGUHC**

Il existe en effet deux manières d'appréhender les ZUS : soit par l'ajout d'une variable « ZUS/hors-ZUS » ; soit par l'identification très précise de la localisation du logement. La première solution est apparemment simple et relativement opératoire pour les financements nouveaux. En ce qui concerne la connaissance des habitants des ZUS, la DGUHC et les DDE, avec l'aide des bailleurs, réalisent tous les trois ans une enquête assez lourde sur l'occupation du parc social, qui permet de distinguer les habitants selon qu'ils habitent en ZUS ou hors-ZUS. Même si cette enquête est assez bien remplie par les bailleurs, il faut toutefois tenir compte du taux de non-réponse qui est de dix points supérieur en ZUS qu'hors ZUS. Enfin, il faut signaler que les habitants des ZUS se distinguent par le fait qu'ils sont dans une situation de pauvreté et de précarité professionnelle plus grande, mais aussi par le fait qu'ils sont beaucoup moins mobiles.

**Thierry DEBRAND, Union Sociale pour l'Habitat**

Nous ne pouvons que nous réjouir de disposer d'un observatoire qui se concentre sur les ZUS. Toutefois, nous ne pouvons que regretter qu'il n'étudie que le logement social. En effet, même si les ZUS comprennent une grande part de logements HLM, ce ne sont pas les seuls types de logement ; j'entends souvent dire par exemple que les « bailleurs privés logent principalement les pauvres ».

De plus, si nous allons pouvoir comparer les ZUS entre elles, il serait également bon d'avoir la possibilité de comparer la ZUS avec l'unité urbaine qui l'englobe. Il faut déterminer comment évolue la ZUS mais aussi le tissu urbain autour d'elle.

### **Philippe CHOFFEL, DIV**

La loi dit qu'il faut s'intéresser aux écarts de développement entre la ZUS et l'unité urbaine qui l'englobe pour chaque indicateur, le souci de comparaison entre ces niveaux est donc bien présent dans les travaux de l'Observatoire mais j'ai insisté dans mon exposé sur les indicateurs relatifs aux ZUS car il est beaucoup plus facile d'obtenir des informations à un niveau communal qu'intercommunal. L'idéal serait de disposer d'une information sur un maillage en quartiers auquel la ZUS pourrait être référée. Toutefois, du point de vue de l'analyse, une telle étude serait très lourde à réaliser, il reste que cela correspond certainement aux besoins d'un grand nombre d'acteurs locaux.

### **Benoît FILIPPI, OLAP/ATEMHA**

Le maillage des quartiers peut être nécessaire comme grille d'analyse, y compris en dehors des ZUS. En la matière, le texte de loi est relativement précis puisqu'il indique que l'objectif est de mesurer les écarts entre villes ou quartiers : la ville de référence n'est donc pas conçue comme une unité homogène. L'un des problèmes qui se posent est de savoir où seront relogées les personnes dans le cadre des programmes de renouvellement urbain, ce qui relance la question de l'homogénéité ou non des territoires d'accueil, qui peuvent être hors-ZUS.

Il est aussi intéressant de rappeler que les différentes sources envisagées ne sont pas forcément de nature à répondre à la question posée d'individualiser les ZUS, non pas globalement, mais chacune dans leur contexte urbain. Ainsi, *a priori*, l'obligation de base d'OPS (occupation du parc social) est plutôt une transmission par bailleur du profil de l'ensemble des ZUS de son département, ce qui ne permet pas de constituer la ZUS.

Enfin, il faudrait que Philippe Choffel nous rende compte des débats qui sont en cours dans la formation du Cnis sur les exploitations intercommunales du futur recensement rénové de la population, qui permettraient normalement d'aboutir à un certain nombre de réponses opérationnelles, sous des réserves de taille d'échantillons qu'il est important de rappeler. L'enjeu est d'obtenir une réponse de profil et d'indicateur ZUS par ZUS dans une ville référée elle-même à certains contenus spatiaux ou maillages pouvant être comparés avec ceux des ZUS.

### **Thierry DEBRAND, USH**

A la page 50 de l'annexe de la loi, il est indiqué que les indicateurs en termes de logement sont entendus « dans la ZUS ». Monsieur Choffel a souligné pour sa part qu'il s'agissait du taux de vacance dans la ZUS, pour les logements sociaux. Je trouve cela réducteur que l'on se concentre uniquement sur ces caractéristiques.

### **Marie-Claire GRIMA, DGUHC**

Dans OPS, l'on distingue agglomération par agglomération. Le mieux serait certainement de disposer d'une lecture sociale spatialisée de l'habitat de l'ensemble de l'agglomération. Nous pouvons tout de même comparer l'ensemble des ZUS à l'ensemble des agglomérations pour un certain nombre d'aggrégats. Cela pourrait susciter un débat intéressant.

### **Philippe CHOFFEL, DIV**

Le fait de disposer d'une observation sur les ZUS d'une agglomération et sur une agglomération entière va constituer une information utile et permettre à des intercommunalités de se saisir de cette information. Toutefois, il est vrai que dans certaines agglomérations, notamment les plus grandes, les ZUS connaissent des destinées très différentes les unes des autres, ce qu'il importerait de pouvoir saisir tant pour répondre aux besoins d'utilisateurs locaux que nationaux.

Par ailleurs, il se pose une question d'unité statistique dans l'enquête PLS, celle qui est interrogée n'étant pas toujours très finement localisée. L'un des progrès importants serait de parvenir à une unité

statistique géographiquement précise. Il faudrait essayer d'avancer dans cette voie en concertation avec les bailleurs et faire porter ce besoin qui est réel.

**Michel BARGE, SES**

Le comité de pilotage qui conduit le projet que nous avons évoqué tout à l'heure, EGLS (Enquête globale sur le logement social) travaille notamment sur le référentiel commun entre les différentes opérations, notamment l'unité statistique, et la finesse du découpage géographique permettant d'identifier les ZUS.

Comme l'a dit Monsieur Debrand, les ZUS comprennent aussi des logements qui n'appartiennent pas au parc locatif social. Des études ont même montré que les ménages en difficulté se trouvaient tout autant dans des logements ne faisant pas partie du parc locatif social. Nous devons donc évoquer la source Filocom, qui couvre l'ensemble des logements, locatifs sociaux ou non.

**Francis LEBLANC, SES**

La source Filocom est une base de données d'origine fiscale sur les logements et les occupants. Elle contient des données issues des taxes d'habitation et des impôts sur le revenu. On y trouve donc des descriptions de logements conformes aux exigences fiscales de la taxe d'habitation et des descriptions des familles qui habitent ces logements conformes aux réglementations fiscales concernant l'impôt sur le revenu.

Les données sont donc assez bien adaptées, au moins en partie, aux questions qui se posent sur les logements, leurs habitants et leurs revenus. Toutefois, la connaissance spatialisée de ces informations a lieu au niveau de la section cadastrale, sur laquelle les statisticiens n'ont pas l'habitude de travailler. Dans ce contexte, il faut être capable de dire de quelles sections cadastrales une ZUS donnée est composée, ce qui n'est pas facile à savoir. En effet, il n'y a aucune raison pour que les limites des ZUS et des sections cadastrales coïncident ou qu'elles ne coïncident pas. Une expérimentation a été effectuée sur une ZUS de Lyon, qui a montré que cela était possible, mais avec un certain coût. Nous devons donc trouver une autre solution, ce que nous tentons de faire actuellement.

**Aminata KONE, Confédération syndicale des familles**

Je pense qu'il faut quelque peu relativiser les données des cadastres car nous ne savons pas si elles sont vraiment à jour. Pour les logements sociaux HLM et pour les autres logements de la ville, nous contestons les informations disponibles, qui n'ont pas varié depuis près de 30 ans.

**Francis LEBLANC, SES**

La mise à jour des données qui servent au calcul des taxes d'habitation est de la responsabilité des maires des communes. Il peut arriver que ces maires ne tiennent pas à ce que les mises à jour soient effectuées ; en général toutefois, ces actualisations semblent avoir lieu. Pour les occupants des logements, la source est celle de l'impôt sur le revenu, pour lequel les fraudes sont rares parmi les familles qui composent majoritairement les ZUS. Nous pouvons donc utiliser ces informations, sachant que je ne vois pas quelles autres sources nous pourrions utiliser.

**Thierry DEBRAND, USH**

Nous pourrions donc connaître le revenu fiscal moyen ou médian pour chaque ZUS, comparé à l'unité urbaine.

**Francis LEBLANC, SES**

C'est possible en effet. La difficulté est d'être capable de trouver la localisation.

**Thierry DEBRAND, USH**

Par ailleurs, les revenus de transfert ne sont pas pris en compte, alors qu'ils constituent une ressource importante au sein et en dehors des ZUS.

**Francis LEBLANC, SES**

En effet, les revenus de transfert et les revenus non-déclarables ne sont pas pris en compte.

**Marie-Claire GRIMA, DGUHC**

Les pensions sont prises en compte.

**Jean-Pierre PUIG, Cnis**

Quelle est la compatibilité entre les ZUS et les IRIS ?

**Philippe CHOFFEL, DIV**

La compatibilité n'est pas très grande, les IRIS étant des échelons d'environ 2 000 habitants mis au point lors du dernier recensement de la population en 1999. Pour leur part, les ZUS ont été construites en dehors de toute préoccupation statistique, avant qu'une traduction statistique de leur périmètre ne soit effectuée sur la base des îlots des recensements. Si, à l'avenir, l'échelon de l'îlot n'est plus utilisé dans le cadre du nouveau recensement la méthode de repérage des ZUS devra être revue.

En revanche, l'IRIS va perdurer et le répertoire d'immeubles localisés, pourrait permettre de travailler directement sur des regroupements d'adresses en s'abstrayant d'un découpage *a priori*. Il reste toutefois à effectuer la mise en œuvre et à régler les problèmes de diffusion de l'information. Au-delà d'une certaine taille, il est prévu que des zonages *ad hoc* pourront être utilisés, ce qui répondra à de nombreux besoins.

Par ailleurs, la méthodologie du nouveau recensement ne permettra pas toujours de mesurer des évolutions à un niveau géographique fin. L'utilisation d'autres sources administratives qui échappent à la contrainte du sondage restera donc essentielle, d'autant plus que ces sources abordent d'autres thèmes que le recensement. L'investissement demandé à la statistique publique est de construire l'infrastructure géographique qui permette d'utiliser différentes sources et d'aller au-delà des difficultés actuelles de transition entre un découpage et un autre.

**Marie-Claire GRIMA, DGUHC**

Il ne faut pas oublier que toute une partie de l'information sur l'occupation de l'espace est disponible sur le cadastre, lorsqu'il est à jour, ce qui est en général le cas sur ce point, contrairement aux actualisations des divisions cadastrales.

**Aminata KONE, Confédération syndicale des familles**

Monsieur Choffel, quel est le lien entre les travaux que vous menez et ceux de l'Agence nationale de rénovation urbaine ?

**Philippe CHOFFEL, DIV**

L'Agence nationale de rénovation urbaine, qui se met en place actuellement, est un établissement public qui a pour mission de conduire le programme en question. Elle s'intéresse à des dossiers concernant des points géographiques très précis. Dans le cadre de sa gestion, elle fait appel à des connaissances disponibles à la DIV sur la situation des quartiers. Elle devra également apporter des éléments de connaissance sur le déroulement des programmes qu'elle aura à gérer, en participant à l'Observatoire des ZUS.

## **IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2005**

### **1. Exposé synthétique**

**Michel BARGE, SES**

#### Logement, Habitat, Urbanisme

Dans le domaine de la construction neuve, s'agissant du programme 2005 et de l'évolution des lieux d'instruction des permis de construire, deux projets peuvent nous permettre de préserver la pertinence du suivi statistique. Premièrement, à l'intention des services instructeurs de l'État et des communes, nous allons réaliser et diffuser une plaquette en 2005 afin d'expliquer l'importance du formulaire de permis de construire pour le suivi de la construction neuve, ainsi que l'intérêt que les collectivités locales peuvent y trouver. Deuxièmement, un effort sera effectué à destination des éditeurs de logiciels d'instruction des permis de construire ; nous avons prévu de mettre en place une procédure plus formalisée pour l'agrément des logiciels et l'interface avec notre système d'information Sitadel.

Pour le marché des biens immobiliers, l'acte notarié vient alimenter les systèmes d'information des services fiscaux mais aussi les bases de données des notaires. Dans ce cadre, l'Insee, en partenariat avec les notaires, réalise les indices de prix de mutation des logements anciens et prévoit de poursuivre les évolutions afin d'améliorer ces indices. En 2005, il existe notamment le projet d'attribuer un label Notaires/Insee pour les indices construits sur des zones géographiques plus fines. Une expérimentation sera notamment réalisée en Rhône-Alpes. Dans le programme à moyen terme, l'acte notarié, avec la base nationale de données patrimoniales de la DGI, pourrait permettre de répondre à des besoins importants d'information sur le marché du logement à un niveau géographique fin et également d'apporter des informations sur le marché de terrains dont l'évolution des prix grève les projets de construction. Le champ d'analyse pourrait aussi être étendu au secteur non-résidentiel, mais ici on va bien au delà de programme 2005.

Concernant les logements existants, l'enquête loyers charges est en cours de rénovation. En 2005, l'objectif est de rénover en aval l'indice des loyers, notamment en utilisant une méthode économétrique, qui intègre par modélisation les caractéristiques des logements. Je rappelle également le projet du Ministère de construction du système d'information sur le parc locatif social, c'est-à-dire la mise en cohérence et en complémentarité des enquêtes PLS, OPS, SLS et l'inventaire SRU. En la matière, le comité de pilotage de notre projet intégrera le besoin de localisation fine et notamment d'identification des ZUS.

Enfin, nous parlerons tout à l'heure de la future enquête logement 2006.

#### Statistiques d'Entreprises de construction

Pour les enquêtes structurelles, nous avons l'intention de travailler en 2005 à l'allègement de l'enquête annuelle, en profitant de la source fiscale. L'objectif est également de revoir les volets spécifiques, notamment le cadre Chantier de l'EAE, de façon à le rendre plus pertinent et de l'alléger. Un comité de pilotage sera réuni sur ce dernier point dès le mois de septembre, afin d'aboutir dès la prochaine enquête.

Je souhaite également évoquer les enquêtes associées. En 2005, nous réaliserons la deuxième enquête spécifique sur l'entretien et l'amélioration des bâtiments. Il y a trois ans, cette enquête nous avait permis de baser la construction de l'IPEA ; nous allons revoir les pondérations et publier une base 2005 de l'IPEA.

Pour les indices de prix, je confirme que 2005 sera l'année de l'étude détaillée du traitement de la maison individuelle dans le cadre de l'indice du coût de la construction. Nous souhaitons vivement avoir les moyens de mener à bien cette étude, de façon à ce qu'elle aboutisse en 2006 à la publication effective d'un indice ICC rénové. Ensuite, nous engagerions la refonte du bordereau général d'évaluation, ce qui permettrait de mieux traiter le champ complémentaire, hors maison individuelle.

Par ailleurs, l'Insee poursuit de développement de la collecte des enquêtes de conjoncture par Internet. Après les entreprises de commerce de gros, il est prévu une généralisation aux enquêtes du champ de la construction en 2005.

Enfin, la DECAS poursuivra ses études en utilisant toutes les sources disponibles sur les entreprises.

## **2. Examen des projets d'enquête liés à des règlements statistiques pour avis d'opportunité :**

- *Enquête thématique « Les déchets produits par la démolition d'ouvrage de construction »*

### **Bernard NANOT, IFEN**

Nous devons coordonner la réponse française au règlement statistique européen relatif à la gestion des déchets (2150/2002), publié au Journal officiel le 9 décembre 2002. Ce règlement demande aux Etats membres de fournir pour chaque activité économique des statistiques sur la production de déchets par nature de déchet.

La première livraison de résultats doit porter sur l'année 2004 ; nous n'avons donc pas eu beaucoup de temps pour nous préparer depuis 2002. Dans le domaine qui nous intéresse, une étude a déjà été effectuée par la Fédération française du bâtiment et l'ADEME sur la production de déchets dans le domaine du bâtiment, concluant qu'environ 30 millions de tonnes de déchets étaient produites, dont 2 millions pour la construction neuve, 11 millions pour la réhabilitation et 17 millions pour la démolition.

Sur cette base, nous estimons que nous pouvons éviter de faire des enquêtes dans le domaine de la construction neuve car elle génère des déchets limités et parce que nous disposons de nombreuses informations sur ce segment ; pour la réhabilitation, nous avons moins d'informations et davantage de déchets ; pour la démolition, nous n'avons pratiquement pas d'informations, alors qu'elle engendre plus de la moitié des déchets.

Nous avons rencontré le syndicat des démolisseurs, qui nous a dit qu'il était tout à fait intéressé par une enquête car la gestion des déchets représente une part importante de son activité et de ses coûts. Les Ministères de l'écologie et de l'équipement sont également intéressés puisque des Plans départementaux de gestion des déchets du bâtiment doivent être mis au point. Nous avons donc besoin d'informations au plan collectif et pas seulement pour répondre à la demande européenne.

Le projet est que le SES construise une enquête auprès d'environ 1 000 entreprises qui ont une activité de démolition. Nous pourrions ne pas réaliser l'enquête tous les deux ans, comme le demande le règlement, mais tous les quatre ans, en procédant par estimation en milieu de période. Par ailleurs, nous n'avons pas d'obligation quant aux méthodes à utiliser (enquêtes ou estimations). Il nous semble que la solution adoptée constitue le meilleur compromis possible entre le fait que nous ayons l'obligation de répondre et que nous ne devons pas alourdir la charge des entreprises. Il s'agit d'ailleurs de la conclusion du rapport des Inspections générales de l'Insee et du Ministère de l'écologie, qui ont travaillé sur le sujet.

### **Guy ENJALBERT, SES**

Le SES va agir en maître d'œuvre pour cette enquête. Pour autant, la démolition en elle-même ne constitue pas l'une des classes de la nomenclature NAF700 ; nous sommes donc obligés d'interroger de façon plus large (c'est-à-dire les entreprises de terrassement et de démolition) que si nous pouvions nous concentrer strictement sur le secteur de la démolition.

### **Bernadette WARET, FNTF**

Nous avons été quelque peu déçus en découvrant que ce projet d'enquête soit limité à la démolition de bâtiments. En la matière, nous avons réalisé une étude avec l'ADEME en 2002, afin d'évaluer le volume de déchets fournis par les entreprises de travaux publics. Je suis quelque peu étonnée de découvrir ce projet d'enquête durant les travaux du Cnis et que la FNTF n'ait pas été associée à ce projet.

**Bernard NANOT, IFEN**

Nous sommes partis d'un groupe de travail, qui fonctionnait au Ministère de l'équipement sur les déchets du bâtiment. Nous avons également utilisé les deux études qui existaient, c'est-à-dire la vôtre et celle de la Fédération du bâtiment. Nous avons l'impression qu'il est possible d'utiliser votre enquête mais nous n'avons pas encore suffisamment progressé en la matière. Nous pouvons nous rapprocher de la FNTF, afin de discuter de la façon dont nous allons pouvoir effectuer l'actualisation, en tenant compte de la frontière qui existe entre les deux enquêtes déjà existantes.

**Bernadette WARET, FNTF**

Nous regrettons de ne pas avoir été associés.

**Michel BARGE, SES**

Le champ de l'enquête porte sur les démolitions de construction. Pouvons-nous corriger son titre dans ce sens ?

**Guy ENJALBERT, SES**

Nous avons déjà changé le titre de l'enquête, qui est bien : « Déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction ». Au sein de la démolition, nous ne différencions pas les déchets issus du génie civil, d'une part, et du bâtiment, d'autre part.

**Bernadette WARET, FNTF**

Tout dépend de quoi l'on parle. Une route est aussi un ouvrage de construction. Les déchets d'enrobé doivent donc être pris en compte. L'analyse nous semble un peu réductrice.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Quelle est la première année au terme de laquelle nous devons fournir des informations à Eurostat ? La FNTF effectue-t-elle une enquête ou une étude ? Ces deux termes ne sont pas comparables.

**Bernadette WARET, FNTF**

Nous avons effectué une enquête ponctuelle sur un sujet qui nous intéresse énormément. Nous sommes prêts à discuter de la mise en place d'un système pérenne, dans le cadre d'un règlement. Notre enquête avait pour objectif de disposer d'une première estimation du volume de déchets produits par les entreprises de travaux publics.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Combien d'entreprises avez-vous interrogées ?

**Bernadette WARET, FNTF**

Il s'agit d'une enquête cofinancée avec l'ADEME, réalisée auprès d'un échantillon de 700 entreprises de travaux publics. L'intérêt est de faire la différence entre les différents types de déchets (inertes ou devant être placés en décharge).

**Bernard NANOT, IFEN**

Le champ était celui des entreprises de travaux publics, qui représentent environ 200 millions de tonnes de déchets et non les 30 millions dont j'ai parlé. Des visites d'entreprises ont été effectuées au cours de cette enquête ponctuelle, sur un petit échantillon ; en effet, seulement 300 questionnaires ont pu être exploités sur les 700 envoyés.

Nous imaginions repérer, au sein de l'enquête annuelle, les entreprises ayant une activité de démolition et de petit terrassement. Pour le reste, sur l'ensemble du champ des travaux publics, nous pensions nous appuyer sur l'étude réalisée, afin de définir des coefficients techniques que nous

utiliserions pour estimer les volumes, sachant qu'il se pose des questions quant à la définition du terme « déchet » dans le domaine des travaux publics.

La première réponse doit porter sur l'année 2004 et les résultats doivent être transmis avant la fin du mois de juin 2006.

**Michel BARGE, SES**

Il faut faire une distinction entre deux champs : les activités de construction qui génèrent des déchets et la démolition. Il est proposé d'utiliser une méthode économique qui consiste à construire des coefficients techniques d'émission de déchets pour les activités de production. Pour ce champ, nous nous basons sur la production annuellement mesurée. Parallèlement, il est proposé de réaliser une enquête spécifique sur le champ de la démolition.

**Bernadette WARET, FNTP**

Il ne faudrait pas mettre en place des outils pérennes sans couvrir de façon satisfaisante l'ensemble du problème.

**Bernard NANOT, IFEN**

Nous pouvons travailler ensemble de façon plus précise, notamment pour déterminer l'estimation qu'il est possible d'obtenir en nous basant sur l'étude que vous avez effectuée.

**Monsieur BOULENGIER, Industrie cimentière**

Nous sommes très intéressés par la question évoquée. Je crois qu'il se pose un problème de vocabulaire au niveau du terme « construction », que le règlement européen entend comme regroupant les bâtiments et les travaux publics. De plus, en matière de déchets et de déblais, le règlement possède des annexes complexes comprenant des listes de produits auxquels ces termes doivent renvoyer ; je ne suis pas certain que les déblais fassent partie du champ du règlement.

**Bernard NANOT, IFEN**

Le règlement a souhaité ne pas inventer de nouvelle catégorie ; il fait donc référence aux définitions qui existent dans les textes, ce qui induit des discussions juridiques assez complexes. Ainsi, on peut estimer que tout ce qui n'est pas issu de l'activité principale constitue un déchet. De plus, chaque fois qu'une mise à jour sera effectuée dans les textes juridiques, cela impliquera une modification sur le règlement statistique. Nous sommes donc dans une situation quelque peu difficile car Eurostat ne peut pas répondre de façon précise à nos questions.

**Monsieur BOULENGIER, Industrie cimentière**

Il faut également prendre garde aux interprétations différentes selon les pays.

**Frédérique RASTOLL, Présidente**

Il va falloir préciser cette question car je vous rappelle que 40 000 démolitions par an sont prévues dans les ZUS !

**Jean-Pierre PUIG, Cnis**

En termes de procédure, la concertation et les éclaircissements devront avoir lieu avant l'examen de l'enquête au Comité du label.

***La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête thématique « Les déchets produits par la démolition d'ouvrage de construction » sous réserve que concertation et éclaircissements aient lieu avant l'examen de l'enquête au Comité du label.***



### **3. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité**

*- Enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics*

#### **Michel BARGE, SES**

Les enquêtes de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTF) sur le champ « Bâtiment et travaux publics » font partie des enquêtes de branche qui sont réalisées parfois par les fédérations professionnelles mandatées par le Ministère compétent. Elles contribuent à l'élaboration de l'indice de la production industrielle publié par l'Insee. Elles permettent également de satisfaire à d'autres parties du règlement européen relatif aux statistiques de court terme, notamment l'annexe 2 traitant du secteur de la construction qui mentionne l'évolution des coûts de production et le partage entre coût de main d'œuvre et coût des matériaux parmi les indicateurs devant être transmis à Eurostat. Ces enquêtes ont reçu l'avis d'opportunité favorable et sont passées au Comité du label en 1999, procédure qui doit aujourd'hui être renouvelée.

#### **Bernadette WARET, FNTF**

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans le domaine des travaux publics existe depuis 1954, c'est-à-dire depuis l'agrément de la FNTF. Cette enquête, effectuée en complément de l'enquête de conjoncture qualitative, fournit des indicateurs conjoncturels quantitatifs : nombre d'ouvriers, heures effectuées par ces ouvriers et par les intérimaires, heures payées aux ouvriers, heures chômées au titre des intempéries, salaires payés aux ouvriers, montants des facturations et des marchés conclus en métropole. Tous ces indicateurs contribuent à la construction de l'indice de la production industrielle.

En 2004, la population de référence, c'est-à-dire les entreprises qui réalisent des travaux publics à titre principal ou à titre secondaire, était de 8 061 entreprises. La base est réactualisée tous les trois mois pour prendre en compte les créations et les disparitions. L'échantillon est de 2 250 entreprises environ ; il est stratifié par région, par activité et par taille, cette dernière étant mesurée par la masse salariale de l'entreprise.

La gestion de l'enquête est réalisée en interne à la FNTF ; deux relances sont effectuées, l'une est postale, vers le 20 du mois de l'enquête ; l'autre est réalisée par téléphone à destination des plus grosses entreprises. L'exploitation est réalisée par une société extérieure, In Numeri. Les résultats sont transmis à l'Insee deux mois après et envoyés aux entreprises de l'échantillon, sous la forme du bulletin de conjoncture, sans aucune personnalisation. Le questionnaire est quelque peu complexe à remplir car deux personnes différentes doivent s'en occuper (l'une pour les données sociales, l'autre pour les données économiques), même s'il ne nécessite pas beaucoup de temps.

L'enquête est obligatoire, mais nous rencontrons des difficultés à faire rentrer les questionnaires, alors que deux personnes sont affectées à plein temps à sa gestion. Pour autant, à ce jour, nous n'avons jamais lancé de procédure de contentieux suite à des non-réponses. Nous n'y tenons pas, car il doit s'agir d'un échange avec les entreprises.

#### **Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Quel est le taux de réponse ?

#### **Bernadette WARET, FNTF**

Il est de 50 % à 55 %. Toutefois, chaque fois que de nombreux jours de congés se succèdent, nous avons des difficultés à recueillir les questionnaires.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Le taux de réponse est moins élevé que ce que l'on constate en règle générale, mais la taille de votre échantillon est considérablement plus élevée. Vous devez certainement obtenir davantage de réponses que nous en moyenne.

**Bernadette WARET, FNTF**

Nous recevons entre 1 100 et 1 200 réponses tous les mois.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

C'est déjà beaucoup. Quelles sont les procédures de redressement pour non-réponse ?

**Bernadette WARET, FNTF**

Nous utilisons Calmar ; nous nous basons sur la région, l'activité et la masse salariale de la strate.

***[La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics.](#)***

*- Enquête mensuelle sur l'activité en métropole du bâtiment*

**Patrick DUCHATEAU, FFB**

L'enquête mensuelle d'activité sur le bâtiment est très voisine de celle de la FNTF ; comme certaines entreprises sont communes au champ complet, nous évitons de les interroger deux fois sur la même question.

L'enquête est effectuée sous le mandat de l'Insee et du Ministère de l'équipement depuis 1954, les indices paraissant depuis 1956. L'objectif principal de l'enquête est le calcul de l'indice général des salaires de BTP, sachant que nous publions un indice national et des indices régionaux. Par ailleurs, nous calculons mensuellement des indices d'activité basés sur les heures travaillées, des indices d'entrées de commandes, des indicateurs d'emploi et de durée du travail au plan régional.

L'indice de salaire sert essentiellement à mesurer la part salariale des index BT, qui sont calculés conjointement par le Ministère de l'équipement et par la FFB. Ils servent aussi au calcul de certains indices de coût, notamment ceux de la construction par la FFB. Les indices d'activité sont utilisés dans le cadre de l'indice de production industrielle élaboré par l'Insee.

Les questions portent sur les salaires, les heures travaillées, les heures payées, les heures chômées pour cause d'intempérie, le nombre de missions d'intérim, les entrées de commandes. En revanche, nous n'enquêtons pas sur les facturations, car il s'agit d'une donnée peu fiable et beaucoup trop volatile pour les entreprises de petite taille de notre champ. De plus, le questionnaire étant mensuel, une interrogation sur les facturations retarderait sa remise et son exploitation.

L'échantillon est constitué d'environ 7 500 entreprises de bâtiment et de travaux publics, ces derniers étant intégrés dans l'échantillon pour le calcul de l'indice de salaire BTP. Il est stratifié par département, activités et tailles. Le délai d'obtention des résultats est de 2,5 mois après la fin du mois enquêté.

Le questionnaire n'est pas très complexe et il l'est d'autant moins que l'entreprise a l'habitude d'y répondre. Un habitué n'a pas besoin de plus de 15 minutes chaque mois pour répondre. Nous publions les résultats sur nos sites Internet (l'Insee pour l'indice d'activité, le Ministère, la DGCCRF et l'Insee pour les indices de salaire) mais nous ne faisons pas de retour personnalisé à chacune des entreprises.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Quel est le taux de réponse ?

**Patrick DUCHATEAU, FFB**

Le taux de réponse est de l'ordre de 70 % à 75 %.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Qu'en est-il du raccourcissement des délais dû à la mise en place du règlement STS l'année prochaine ?

**Michel EURIAT, Insee**

Il s'agit de la production dans la construction, pour laquelle le délai va être réduit à 45 jours. Nous avons déjà évoqué ce point l'année dernière : si cela pose trop de problème de qualité, nous pouvons revoir la question de façon à respecter les délais du règlement sans imposer de contraintes inutiles aux entreprises du secteur de la construction. Il s'agit d'un point inscrit au programme de cette année.

**Patrick DUCHATEAU, FFB**

Nous sommes prêts à réduire les délais mais au détriment de la fiabilité de l'indice. Nous publions actuellement des indices provisoires après 45 jours, corrects au niveau national mais moins bons à un niveau plus fin.

**Michel EURIAT, Insee**

Il s'agit d'un chantier que nous avons évoqué la dernière fois mais que nous n'avons pas encore abordé. La contrainte de ne pas multiplier les publications devra être prise en compte ; nous devons sans doute effectuer des regroupements.

**Valérie PONSARD, CAPEB**

Comment comptez-vous différencier l'évolution du neuf et de l'entretien en l'absence d'indicateurs de facturation, notamment sur le pourcentage des travaux au sein de l'entretien amélioration ?

**Patrick DUCHATEAU, FFB**

La ventilation des travaux entre neuf et entretien n'est pas l'objectif de cette enquête mensuelle. Nous nous tenons à des informations basiques et prioritaires, sachant que la ventilation entre neuf et entretien fait l'objet de l'enquête annuelle d'entreprise.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Comment gérez-vous la co-interrogation avec l'autre fédération ?

**Patrick DUCHATEAU, FFB**

Il n'y a pas de co-interrogation. De temps en temps, l'échantillon doit simplement être actualisé, car certaines entreprises évoluent du secteur du bâtiment vers celui du BTP. Chaque fois que nous constatons une double interrogation, nous faisons le point et nous statuons.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Normalement, vous êtes censés interroger les entreprises également sur leurs activités secondaires. Il serait surprenant que certaines entreprises n'exercent pas les deux activités.

**Patrick DUCHATEAU, FFB**

L'interrogation se fait en fonction de l'activité principale, par la FFB si cette dernière est le bâtiment et par la FNTP s'il s'agit des travaux publics.

**Jean-Marc BEGUIN, Insee**

Vous partagez l'échantillon et vous échangez les données.

**Patrick DUCHATEAU, FFB**

En effet.

**[La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête mensuelle sur l'activité en métropole du bâtiment.](#)**

- *Enquête logement 2006*

**Alain JACQUOT, Insee**

L'enquête logement est effectuée par l'Insee tous les quatre ou cinq ans depuis 1955. Les recensements ne permettent pas d'aller très loin dans la préhension des caractéristiques des logements et ne fournissent pas d'information sur les dépenses des ménages. Les enquêtes logement visent donc à offrir des données dans ces domaines. L'enquête 2006 n'échappera pas à la règle. Elle portera aussi sur un certain nombre de questions et de problématiques connexes comme la mobilité résidentielle, le chauffage et l'énergie, les charges locatives et les charges de copropriété.

Sur cette base, nous pouvons mieux connaître les conditions de logement des ménages, qui se sont sensiblement améliorées depuis 1955. Nous pouvons également utiliser ces données pour des travaux de comptabilité nationale (évaluation des loyers réels pour les locataires et imputés pour les ménages propriétaires de leur résidence principale), pour le compte satellite du logement ; ces données contribuent également à l'évaluation du patrimoine logement des ménages.

Nous proposons que cette enquête ait lieu en 2006, afin que ses résultats soient intégrés dans la base 2005 de la comptabilité nationale, dont les premiers résultats seront diffusés en 2008.

Les nouveautés portent sur le questionnaire et le plan de sondage. Dans le premier cas, l'innovation technique permet la prise en compte du nouveau tronc commun des enquêtes ménages. Nous avons également revu en profondeur certaines parties du questionnaire, notamment celle qui est consacrée aux prêts pour les accédants à la propriété. Parallèlement, le module qui est consacré aux locataires va être enrichi par des questions visant à cerner l'impact d'une politique de vente des logements HLM à leurs occupants (pratique relativement marginale à l'heure actuelle mais qui pourrait se développer à l'avenir). La partie de l'enquête portant sur l'énergie est également rénovée de manière substantielle, l'objectif étant de mieux cerner les consommations d'énergies nouvelles et de climatisation, dans une optique de développement durable. Quelques questions ont été introduites pour repérer les personnes et les ménages qui, au cours de leur existence, ont été privés de domicile. Enfin, d'autres questions permettront de repérer les immigrés de la deuxième génération.

La base est de 45 000 fiches adresses, ce qui devrait nous permettre d'obtenir 30 000 questionnaires remplis. De plus, neuf Directions régionales de l'Insee ont affiché la volonté de mener une extension régionale, même s'il leur faut encore obtenir les concours financiers correspondants mais aussi que la charge des enquêteurs de l'Insee leur permette d'effectuer ce travail. La taille de l'échantillon est importante puisqu'il s'agit de la plus grosse enquête réalisée par l'Insee après l'enquête emploi. Cela se justifie par l'objectif de suivre correctement les bénéficiaires de dispositifs d'aide au logement : prêt à taux zéro (PTZ), Locapass, aides personnelles au logement... Ainsi, dans l'échantillon de l'enquête 2002, 435 ménages interrogés étaient bénéficiaires de l'allocation logement accession et 1 103 de l'APL accession. Pour obtenir un effectif suffisamment important concernant ces populations, il faut donc disposer d'une taille d'échantillon assez grande.

Nous allons essayer d'optimiser au mieux ce plan de sondage, tout en sachant que cela ne sera pas aisé. En effet, nous souhaitons disposer de personnes qui sont en PTZ mais aussi dans les ZUS ; nous souhaitons également connaître les travaux d'entretien des logements. Enfin, en 2006, nous demanderons au Comité du label que la réponse à l'enquête soit obligatoire, compte tenu de l'importance des thèmes traités.

**Thierry DEBRAND, USH**

Quelles sont les neuf régions qui sont candidates pour une extension ? Par ailleurs, la notion de « ménage » va changer pour l'enquête logement, alors qu'elle restera stable pour le recensement. Quelles seront les connexions possibles ou impossibles entre les deux ?

**Alain JACQUOT, Insee**

Nous aurons les moyens de reconstituer le « ménage » selon l'ancienne définition ; *a priori*, il n'y aura donc pas de rupture de série.

**Christelle MINODIER, Insee**

Les neuf régions sont les suivantes : Midi-Pyrénées, PACA, Pays de la Loire, Auvergne, Corse, Bourgogne, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Ile-de-France. Certaines régions souhaitent effectuer une extension sur l'ensemble de leur territoire et d'autres souhaitent faire des enquêtes locales, en ciblant une unité urbaine donnée.

**Benoît FILIPPI, OLAP/ATEMHA**

Concernant les ZUS, le plan de sondage sera-t-il basé sur l'échantillon maître ou sur un tirage direct issu de la base logement ?

**Alain JACQUOT, Insee**

*A priori*, nous procéderons par tirage dans les fichiers du recensement.

**Benoît FILIPPI, OLAP/ATEMHA**

Des suggestions peuvent-elles être effectuées sur l'optimisation du plan de sondage des contrats sociaux, notamment sur la base des travaux que le Ministère mène sur la base Filocom, sachant que, pour l'instant, l'Insee ne dispose pas de travaux récents sur les marquages sociaux des territoires.

**Alain JACQUOT, Insee**

Il s'agit d'une suggestion excellente, toutes les autres propositions d'optimisation du plan de sondage étant les bienvenues. Pour autant, les contraintes de délais sont très fortes puisque l'échantillon de cette enquête, qui se déroulera tout au long de l'année 2006, sera tiré au plus tard en mars 2005, ce qui nous laisse peu de temps pour concevoir un plan de sondage fin et astucieux.

**Benoît FILIPPI, OLAP/ATEMHA**

Dont acte.

***La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour [l'enquête logement 2006](#)***

- Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

## **Guy ENJALBERT, SES**

Cette enquête nouvelle sera menée conjointement par divers services statistiques, car elle concerne plusieurs domaines (l'industrie, la construction et les services non-financiers). Elle s'articule en quatre grands thèmes : le marketing et la communication, la gestion de la propriété intellectuelle, la gestion des connaissances (le partage et la capitalisation des connaissances, le transfert des compétences, la veille technologique...), l'innovation et la recherche. Pour chaque thème, nous nous intéresserons aux raisons, aux objectifs, aux budgets, etc.

Nous allons interroger les groupes et les entreprises indépendantes, principalement par voie postale, et les grands groupes lors d'entretiens en face à face. En tout, l'interrogation portera sur 12 000 entreprises et 2 000 groupes. Un questionnaire sera destiné aux entreprises indépendantes et aux petits groupes (de deux ou trois entreprises) ; un autre sera réservé aux moyens et grands groupes. Ces derniers posent en effet des problèmes spécifiques. Qui faut-il interroger dans les groupes ? Quels sont les moyens qu'ils affectent ? Quelle est la part française et mondiale de ces grands groupes ?

Le questionnaire fera au maximum six pages ; un comité de concertation a été constitué, auquel sont associés les représentants des organisations professionnelles des entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

***La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »***

*- Enquête sur la commercialisation des logements neufs*

## **Catherine GILLES, SES**

Il s'agit d'une demande de renouvellement, puisque cette enquête obligatoire existe depuis 1976. Passée au comité du label en 1999, elle avait été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique.

Il s'agit de recueillir des informations auprès des promoteurs, sur la base de Sitadel, qui regroupe toutes les informations sur les permis de construire. L'enquête est exhaustive auprès des pétitionnaires de permis de construire d'au moins cinq logements destinés à la vente. Elle est trimestrielle et gérée par des enquêteurs sur le terrain, l'exploitation et la saisie étant réalisées par le réseau des Directions régionales de l'équipement. Le calendrier de publication est arrêté à l'avance : l'enquête fait partie des indicateurs de conjoncture avancés sur l'activité du BTP et le comportement des ménages en matière d'investissement. L'enquête est très attendue et fait l'objet de nombreuses études sur les marchés de l'immobilier ; les demandes d'informations sont de plus en plus nombreuses.

Nous recueillons des informations sur les catégories de logements (individuels ou collectifs) ; nous suivons les programmes (mises en vente, ventes, stocks disponibles), tranche par tranche, depuis le début de leur commercialisation jusqu'à l'épuisement des stocks, ce qui peut durer plusieurs trimestres ou années.

Cette enquête fait actuellement l'objet d'une rénovation. Elle va être mise aux normes d'architecture centralisée informatique du Ministère, ce qui facilitera le suivi d'avancement, les contrôles et améliorera les délais. De plus, la constitution d'une base de données historiques devrait faciliter la réponse à la demande et la diffusion. Après consultation de la profession des promoteurs de la FNPC, nous devrions réaliser un test pour enrichir le questionnaire sur deux points : le suivi de l'investissement locatif, l'affinement des observations de prix, grâce à la caractérisation du programme par des données de standing.

Nous souhaitons également revoir les règles de diffusion. Une proposition a été soumise à la profession pour assouplir les règles de secret. Les données ont été classées en trois parties : publiques (mises en vente et données d'identification du programme), strictement confidentielles (prix), semi-publiques (ventes, stocks et surfaces). La FNPC a accepté que l'on assouplisse les règles de diffusion sur la catégorie intermédiaire. Nous publierons donc ces données dès que cinq promoteurs proposeront des programmes à la vente sur des zones d'au moins 50 000 habitants. Pour ce qui est

du niveau départemental, la publication des résultats sera systématique. Nous préparons la mise en œuvre, avec la collaboration de certaines Directions régionales pilotes, afin de constituer un maillage de diffusion plus large sur le territoire de l'ensemble des données ECLN. Les publications sont à la fois nationales et régionales.

**Marie-Claire GRIMA, DGUHC**

Je félicite le SES pour cette avancée qui était très attendue aux niveaux national et local.

**Michel BARGE, SES**

Nous passerons au comité du secret qui validera cette modalité particulière de diffusion pour les variables intermédiaires ou peu sensibles.

***La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour [l'enquête sur la commercialisation des logements neufs](#)***

## **VI - Examen du projet d'avis de la formation**

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

---

### **Adoption du compte rendu**

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2004**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2004.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET DISTRIBUÉS EN SÉANCE

---

**Documents préparatoires**

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2004
- Fiches de présentation des enquêtes pour avis d'opportunité

**Documents distribués en séance**

- Politique de la ville et rénovation urbaine - Loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003
- La lettre de la Délégation interministérielle à la ville - n°85



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

|  | pages |
|--|-------|
| - Enquête thématique « les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction » | 34    |
| - Enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics                        | 35    |
| - Enquête mensuelle sur l'activité en métropole du bâtiment                                | 37    |
| - Enquête Logement 2006  | 39    |
| - Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »                                   | 41    |
| - Enquête sur la commercialisation des logements neufs                                     | 42    |

**AVIS D'OPPORTUNITÉ****Enquête sur les déchets produits par la démolition d'ouvrages de construction**

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Service économique et statistique du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, en partenariat avec l'Ifen et l'Ademe

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'enquête, limitée aux entreprises susceptibles d'avoir une activité de démolition, a pour objectif d'estimer les déchets produits selon leur nature et leur destination, de façon à constituer une base dont l'évolution pourrait par la suite être estimée en fonction de l'évolution de variables explicatives de l'activité de démolition, recueillies dans des sources statistiques régulières. L'activité de démolition d'ouvrage de construction produit d'importantes quantités de déchets dont les volumes, la destination et même parfois la nature sont très mal connus. Certains de ces produits nécessitent, à cause de leur dangerosité, des traitements spéciaux, (entre autres l'amiante).

Cette enquête découle du règlement statistique européen sur la gestion des déchets n° 2150/2002 qui demande notamment les quantités de déchets produites par l'activité de construction selon la nature des déchets. Au sein de cet ensemble, les déchets de démolition représentent de grosses quantités qu'il est actuellement difficile d'estimer et de suivre. Un rapport des inspections générales de l'Insee et de l'environnement a conclu qu'une enquête était inévitable dans ce domaine. Le règlement n'impose rien concernant le volet économique. Mais la prise en compte d'une bonne gestion des déchets fait que les professionnels, tout comme la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, sont demandeurs d'éléments chiffrés dans ce domaine.

Les principaux thèmes abordés sont les volumes de déchets produits selon leur nature et leur destination, les éléments d'appréciation de la volatilité de cette production, et les éléments de coût de gestion des déchets pour les entreprises.

L'enquête porterait sur les entreprises dont l'activité de démolition est importante. Au maximum un millier d'entre elles, dont la plupart sont dans la classe 45.1A de la NAF-«Terrassements divers, démolition».

La réponse demandée par le règlement européen porte sur les résultats 2004. Il serait donc souhaitable que l'enquête ait lieu au premier semestre 2005. Le règlement prévoyant une publication régulière des données sur les déchets, l'enquête pourrait n'être reconduite que tous les quatre ans malgré la demande biennale du règlement, grâce à une actualisation intermédiaire par les chiffres d'affaires de démolition dans l'EAE.

Le questionnaire ne devrait pas dépasser quatre pages. L'objectif est qu'il ne demande pas plus d'une demi-heure de remplissage, une fois les éléments de réponse mobilisés.

Le Ses assurera la maîtrise d'œuvre de la collecte.

Les résultats donneront lieu à une première publication d'un article de quatre pages dans la série « SES INFOS RAPIDES ».

Cette publication sera diffusée aux entreprises enquêtées.

Les données serviront à établir la réponse française au règlement statistique européen.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête sous réserve que concertation et éclaircissements aient lieu avant l'examen de l'enquête au Comité du label.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête mensuelle sur l'activité en métropole des travaux publics

*Programme* : 2005

*Emetteur* : la Fédération Nationale des Travaux Publics est mandaté par le Ministère en charge de l'équipement et par l'INSEE

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de l'enquête est de fournir des indicateurs conjoncturels dans le domaine des Travaux Publics : travaux réalisés, salaires payés, marchés conclus, effectifs ouvriers permanents et heures travaillées sur les chantiers.

Les principaux thèmes portent sur le nombre d'ouvriers, les heures effectuées sur les chantiers par les ouvriers d'une part et les intérimaires d'autre part, les heures payées aux ouvriers, les heures chômées déclarées au titre des intempéries, les salaires payés aux ouvriers, le montant des facturations et des marchés conclus en métropole.

L'enquête mensuelle est une enquête sur échantillon concernant toutes les entreprises effectuant des Travaux Publics à titre principal ou à titre secondaire. La base est actualisée tous les trimestres pour prendre en compte les décès et les naissances d'entreprises.

L'échantillon est tiré en début d'année. Les entreprises qui décèdent sont exclues de l'échantillon mais ne sont pas remplacées sauf en cas de fusion par leur résultante. Dans le cas de filialisation d'une entreprise de l'échantillon, elle est remplacée soit par ses nouvelles filiales soit en reconstituant son périmètre, selon les données disponibles.

L'échantillon comprend 2250 entreprises environ. Il est stratifié par région, activité et taille.

Les résultats provisoires de l'enquête mensuelle du mois n sont publiés entre le 10 et le 15 du mois n+2.

Le questionnaire a été conçu de manière à faciliter une réponse rapide. Pour éviter que la charge des petites entreprises soit trop lourde, l'échantillon est renouvelé au quart tous les ans dans les 3 strates de masse salariale les plus faibles (moins de 30 ouvriers).

L'enquête est réalisée par le Service Identification Professionnelle et Enquêtes (SIPE) de la Fédération Nationale des Travaux Publics.

La périodicité de l'enquête est mensuelle. L'impression, la personnalisation et l'envoi des questionnaires sont réalisés par la FNTP entre le 30 et le 2 du mois n+1. Une relance postale est effectuée entre le 20 et le 23, complétée par une relance téléphonique auprès des grosses unités.

Les questionnaires sont relus et saisis par le SIPE. L'exploitation est réalisée par la société In-Numeri entre le 2 et le 5 du mois n+2.

Le comité de concertation est composé de représentants de la FNTP (Service Identification et Enquêtes et Direction des Affaires Economiques), du Service Economique et Statistique du METLTM et de la division Indicateurs Conjoncturels d'Activité de l'INSEE.

L'enquête mensuelle est destinée aux entreprises de Travaux Publics, aux Ministères, à l'INSEE, aux fédérations régionales et syndicats de spécialité Travaux Publics.

Ses résultats sont publiés tous les mois dans le bulletin de conjoncture de la FNTP. Ils sont également disponibles en ligne sur son site internet : [www.fntp.fr](http://www.fntp.fr).

Le bulletin de conjoncture est envoyé tous les mois avec le questionnaire aux entreprises interrogées.

Il est prévu de travailler à l'adhésion de cette enquête à la charte de qualité des enquêtes de branche.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 30 août 2004 - n°174/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête mensuelle sur l'activité en métropole du bâtiment

*Programme* : 2005

*Emetteur* : la Fédération Française du Bâtiment, mandaté par le Ministère en charge de l'équipement et l'INSEE (arrêté interministériel du 4 novembre 1954)

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif principal de l'enquête est le calcul des indices de salaires BTP. Les indices de salaires, officiels depuis 1956, traduisent la variation du salaire brut horaire moyen des ouvriers du BTP. Chaque mois, 21 indices régionaux et un indice national sont élaborés.

De plus, la FFB calcule chaque mois des indices d'activité, de marchés conclus, d'emploi et des indicateurs de durée du travail.

L'enquête mensuelle sur l'activité en métropole a été instituée en 1947. Un arrêté du 16 juillet 1956 officialisait les indices départementaux de salaires pour le secteur du bâtiment. Un deuxième arrêté, daté du 13 octobre 1959, a étendu le domaine de l'enquête aux activités de travaux publics. Par l'arrêté du 17 mars 1980, les indices départementaux ont été remplacés par des indices régionaux de salaires BTP tels qu'ils sont publiés aujourd'hui

Les principaux thèmes abordés portaient initialement sur le nombre d'ouvriers, d'heures travaillées et payées, la masse salariale et les facturations dont le pourcentage en travaux d'entretien-amélioration. La FFB a ensuite introduit deux questions portant sur l'emploi intérimaire, afin de mieux prendre en compte les évolutions conjoncturelles, puis une question sur les entrées de commandes, pour répondre aux exigences du règlement européen sur les indicateurs de court terme.

L'unité économique interrogée est l'entreprise. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises ayant un code APE (nomenclature NAF) correspondant au secteur de la construction.

L'échantillon comprend environ 7500 entreprises dont l'activité économique principale relève du bâtiment et 300 entreprises des travaux publics.

L'échantillon des entreprises du bâtiment est stratifié par département, activité et taille.

L'enquête est entièrement réalisée et exploitée par le Service informatique et statistique de la Fédération Française du Bâtiment.

La périodicité de l'enquête est mensuelle et les résultats sont publiés dans un délai de deux mois et demi (vers le 15 du mois m+3). Le temps de réponse est estimé à 15 minutes.

Les travaux méthodologiques concernant les modifications, ajouts ou suppressions de questions sont examinés en étroite collaboration avec le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer et l'INSEE.

Les destinataires des résultats sont l'INSEE, le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, la DGCCRF, les différentes fédérations départementales et régionales et les unions professionnelles de la FFB et les entreprises.

Il est prévu que cette enquête adhère à la charte de qualité des enquêtes de branche.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête logement 2006

*Programme* : 2006

*Emetteur* : Insee, Division Logement

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Les **objectifs** principaux de l'enquête sont la description très précise des conditions de logement des ménages, l'appréciation des effets des politiques du logement et l'évaluation des dépenses en logement des ménages.

L'enquête Logement est réalisée par l'INSEE à intervalles réguliers depuis 1955 (dernières enquêtes : 1992, 1996, 2002). Cette enquête, considérée comme la référence par l'ensemble des acteurs du logement, fait l'objet d'un large partenariat. En 2002, les partenaires financiers ont été le ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement (DGUHC et DAEI), l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN). D'autres sources de financement, telles que l'Observatoire de la Pauvreté, la DIV ou encore la CNAF sont à l'étude pour 2006. Ces nouveaux partenariats permettraient de tirer un complément d'échantillon en zones urbaines sensibles. Les possibilités d'études offertes par cette extension peuvent en effet concerner directement ces organismes. L'enquête Logement 2006 s'inscrit dans la continuité des enquêtes précédentes, et notamment de celle de 2002, mais elle présentera aussi certaines originalités. Elle intégrera notamment le nouveau Tronc Commun des enquêtes Ménages (TCM).

Les données récoltées sont utilisées largement au sein de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, mais aussi par la comptabilité nationale, pour l'établissement des comptes de patrimoine (évaluation du patrimoine logement des ménages) et du compte du logement (dépenses en logement).

Les **principaux thèmes** abordés sont :

- Les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances)
- Une approche multi-critères de la "qualité de l'habitat" : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, qualité des équipements existants (installation de chauffage), utilisation d'énergies propres,...
- Les modalités juridiques d'occupation du logement (forme et origine de la propriété, législation sur les loyers, aides de l'Etat),
- Les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages, le fonctionnement des rapports locatifs,
- Les dépenses associées au logement (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants,

travaux) et les aides dont bénéficient les occupants,

- Les ressources perçues par les différents membres du ménage,
- Le patrimoine en logements des ménages
- La mobilité résidentielle des ménages,
- L'opinion des ménages à l'égard de leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

Le **champ de l'enquête** est l'ensemble des logements ordinaires de métropole. Tous les habitants des logements pour lesquels l'une au moins des personnes déclare qu'il s'agit de sa résidence principale seront interrogés.

La **collecte** sera réalisée sous ordinateur (CAPI) comme c'est le cas depuis l'enquête 1996. Pour la première fois, elle se déroulera par vagues sur l'ensemble de l'année 2006. L'objectif est avant tout d'étaler la charge des divisions enquêtes ménages des directions régionales sur l'année entière, étalement rendu nécessaire par la mise en place du nouveau recensement.

Le temps de réponse est d'une cinquantaine de minutes en moyenne. Ce temps constitue pour la division Logement la borne à ne pas dépasser, afin que l'enquête puisse avoir lieu, comme les précédentes, en **une seule visite**.

La diffusion des résultats s'effectue habituellement sous deux formes :

- mise à disposition de bases anonymisées provisoires aux partenaires de l'enquête, dès la fin des premiers redressements (6 mois après la fin de la collecte). Une fois l'ensemble des redressements effectués (9 mois-1 an après la collecte), les bases anonymisées définitives seront mises à disposition sur le site Internet de l'INSEE.
- publication de résultats, commençant 6 mois après la fin de la collecte. Ces publications comprennent des articles pour INSEE Première (6 pour le moment pour l'enquête 2002), pour Economie et Statistique, ou pour des ouvrages ou revues traitant du logement (Données sociales, Données Urbaines, France portrait social, compte du logement, ANIL Habitat actualité,...), et un numéro d'INSEE Résultats, qui sera aussi disponible sur le site Internet de l'INSEE.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer - Direction des affaires économiques et internationales - SES

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

Les principaux thèmes abordés sont les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête ad hoc coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le transport, la construction et les services non financiers.

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le SESSI pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'INSEE des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face. La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête feront l'objet de publications.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur la commercialisation des logements neufs

*Programme* : 2005

*Emetteur* : Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales - SES

Au cours de sa réunion du 7 juin 2004, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'**objectif** principal de l'enquête est le suivi trimestriel de la commercialisation par les promoteurs des logements neufs destinés à la vente : mises en vente, ventes, stocks et prix de vente.

Les **principaux thèmes** abordés sont :

- les mises en ventes, les ventes et les stocks disponibles de logements neufs, avec distinction entre maisons individuelles et appartements selon le nombre de pièces.
- La décomposition des stocks d'appartement selon le degré d'avancement : stocks en projet, stocks en cours de construction et stocks achevés.
- Les prix moyens de vente d'une maison individuelle et du mètre carré pour les appartements.

L'**unité statistique de l'enquête** est le programme mis en commercialisation. L'enquête ne porte que sur les programmes de 5 logements et plus et elle est exhaustive sur ce champ. Elle concerne 8 000 programmes par trimestre, soit entre 20 000 et 25 000 logements vendus.

Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire varie de 5 à 15 minutes selon qu'il s'agit d'un programme nouveau non encore commercialisé ou d'un programme en cours de commercialisation. Ces temps résultent de mesures effectuées régulièrement sur l'enquête actuelle.

L'enquête est réalisée chaque trimestre par les cellules statistiques des Directions régionales de l'équipement. Elle est lancée dans la seconde quinzaine du dernier mois du trimestre concerné.

Dans sa version actuelle, l'enquête est opérationnelle depuis 1993. Elle n'a pas été rénovée depuis. Un comité de pilotage a été créé fin 2003 pour engager une rénovation essentiellement de l'application régionale et de la diffusion nationale, des améliorations et compléments seront apportées au questionnaire, en particulier pour répondre à la demande de la profession.

La fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) a été associée sur deux aspects : l'évolution du questionnaire et l'aménagement de la règle du secret statistique dans l'esprit de la proposition C3 du groupe de travail du Cnis

Les **résultats de l'enquête** font l'objet d'une publication nationale, dans le cadre des indicateurs conjoncturels avec calendrier établi à l'avance annoncé par l'INSEE, tous les trimestres avec un délai de deux mois par rapport au trimestre enquêté. Les cellules statistiques des DRE publient également chaque trimestre les résultats concernant leur région. Des modalités de diffusion de chaque variable (tout public, semi-publique ou non communicable) sont en cours de mise en place avec la profession pour aménager les règles du secret et répondre à la demande.

Des exploitations à la demande sont réalisées régulièrement pour le ministère, les professionnels et les bureaux d'étude.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.